

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

30 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame ANTONETTI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, JEANNERET, VINOT-PREFONTAINE, BOURGY, GERENTON, MARRE, THIEBAULT, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE, PHILIPPE Jean-Pierre, HAMON, JACQUIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mesdames BABONNEAU (pouvoir à M. JACQUIN), BROSSEAU (pouvoir à Mme MEDARD), MOSSE (pouvoir à M. PHILIPPE Patrick), Monsieur DEMAREST (pouvoir à M. HAMON).

Madame PRIVAT est désignée secrétaire de séance.

Madame ANTONETTI : Un point inscrit à l'ordre du jour ne présente plus un caractère d'urgence, il s'agit du point n°2 – Convention d'occupation d'un logement communal meublé. Il est retiré de l'ordre du jour. Je vous donne donc lecture de celui-ci :

ENFANCE - JEUNESSE

1. Signature d'un contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'allocations Familiales de l'Essonne
Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

URBANISME

2. Cession de la parcelle AB 216
Rapporteur Nicole NASTEV
3. Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (projet de la 3^{ème} école)
Rapporteur Nicole NASTEV

FINANCES

4. Tarifs 2009 de l'école municipale de musique
Rapporteur Gilbert BOUDET
5. Tarifs des prestations municipales 2009
Rapporteur Gilbert BOUDET
6. Convention relative à la restauration administrative pour les personnels de l'Etat
Rapporteur Gilbert BOUDET

7. Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA
Rapporteur Delphine ANTONETTI
8. Vote des taux des impôts directs 2009
Rapporteur Delphine ANTONETTI
9. Vote des subventions aux associations pour l'année 2009
Rapporteur Martine THOMPSON
10. Délibération sur la reprise anticipée des résultats 2008 – Budget commune -
Rapporteur Delphine ANTONETTI
11. Examen et vote du Budget Primitif 2009 – commune –
Rapporteur Delphine ANTONETTI
12. Examen et vote du Budget Primitif 2009 – Assainissement –
Rapporteur Delphine ANTONETTI

Questions diverses.

I - SIGNATURE D'UN CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE - Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

Madame SCHMALTZ : La Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales d'Evry a validé le renouvellement du Contrat Enfance avec de nouvelles actions et intégration au dispositif « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011. Une convention d'objectifs et de financement concernant ce contrat est à signer entre la Commune de Longpont sur Orge et la C.A.F. d'Evry.

Cette convention est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej).

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention d'objectifs et de financement – contrat enfance – jeunesse – avec la Caisse d'Allocations familiales d'Evry.

Madame ANTONETTI : Y a-t-il des questions ? C'est ce contrat qui conditionne le versement des prestations de la CAF pour l'accueil de loisirs de nos deux centres élémentaire et maternel. Ce sont les engagements que nous prenons pour obtenir cette aide. Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement – contrat enfance jeunesse – avec la CAF, **à l'unanimité.**

II - CESSION DE LA PARCELLE AB 216 - Rapporteur Nicole NASTEV

Madame NASTEV : Lors de la séance précédente, ce point était inscrit à l'ordre du jour, et comme je l'avais indiqué, l'avis des domaines n'était pas parvenu en mairie. Or, pour toute cession l'avis du service des Domaines est requis et même obligatoire. Cette parcelle, d'une superficie de 230 m² que la commune a intégré dans son domaine communal suite à une procédure de bien vacant, donne sur la voie des Grives. Elle n'appartenait à personne et après enquête et procédure qui ont duré plus d'un an, elle a été intégrée dans le domaine privé de la commune. Considérant que cette parcelle n'ayant aucune utilité pour la commune et donnant sur le Mort Rû, il était intéressant et judicieux de permettre au SIVOA d'avoir une entrée sur le Mort Rû par cette voie. Cette démarche va vers l'intérêt général et va permettre au SIVOA de poursuivre ses efforts dans le cadre de l'aménagement, du nettoyage des berges et de vérifier aussi la qualité des eaux. Ce sera une facilité qui lui sera permise puisqu'il pourra accéder au Mort Rû sans être obligé de requérir la permission d'un riverain. Nous avons proposé au SIVOA l'acquisition à l'euro symbolique et celui-ci a répondu favorablement. Pour information, je vous donne la valeur vénale du bien estimé par les Domaines, qui s'élève à 800 €. Ce terrain pour l'intérêt public est grandement bénéfique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette cession dans les conditions précitées et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Madame ANTONETTI : Y a-t-il des questions sur ce point ? Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour autoriser la cession de la parcelle AB n° 216 dans les conditions précitées et autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, **à l'unanimité.**

III - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (PROJET DE LA 3^{EME} ECOLE) - Rapporteur Nicole NASTEV

Madame NASTEV : Je voudrais demander aux membres de la commission urbanisme de bien vouloir m'excuser car j'aurais aimé pouvoir convoquer la commission urbanisme et travaux, mais j'ai été absente un certain temps et malheureusement je n'ai pas eu la possibilité matérielle de vous inviter à cette commission. Nous avons été un peu commandés par l'urgence. A la réception de l'étude de programmation de la 3^{ème} école, il s'est avéré que pour avoir une école digne de ce nom et afin qu'elle s'intègre au mieux dans le tissu urbain de Guiperreux, il était nécessaire de prévoir des espaces libres suffisamment importants, d'autant que nous avons prévu de faire une école qui réponde déjà aux besoins actuels mais qui puisse également répondre aux besoins futurs des nouveaux habitants, à très court terme. Le projet d'école nécessite un terrain plus grand que celui dont nous disposons actuellement qui est le prolongement du Centre technique Municipal – chemin de la Guayère – près de la serre et du bassin de rétention d'eau, qui sera conservé puisqu'il servira à recueillir les eaux pluviales du bâtiment. Ainsi nous allons dans le sens du développement durable, dans le sens aussi de ne pas encombrer les réseaux existants par les eaux résiduelles et pluviales de l'équipement. Tout a été prévu pour cela. Néanmoins, nous avons eu la désagréable surprise de constater que, eu égard aux règles qui nous sont imposées par l'éducation nationale pour un complexe scolaire, nous avons été obligés d'envisager d'acquérir une partie de la parcelle qui jouxte celle existante. Néanmoins, nous avons un problème d'éthique, à savoir que le terrain dont il est question est classé en zone NC, c'est-à-dire en zone agricole (2 € le m²). Cela pourrait être très bien pour la commune qui dépenserait peu, mais la commune n'est pas là pour spolier les particuliers. Nous ne sommes pas là pour faire des affaires, mais pour régler les affaires et réaliser des projets. Nous avons pensé qu'il était de notre devoir de payer ce terrain à juste prix. Pour ce

terrain dans un classement hypothétique, il faut que celui-ci soit classé véritablement. On a demandé à l'inspecteur des Domaines de nous estimer le prix du terrain comme s'il était classé en zone UL, c'est-à-dire destiné à recevoir des équipements publics ; il n'a pas voulu. C'est pour cela que sommes obligés de faire cette révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS), un peu dans l'urgence, afin de poursuivre les négociations avec le propriétaire de la parcelle pour lui régler le montant du terrain qu'il serait amené à nous vendre à un juste prix, c'est-à-dire le prix correspondant au prix du m² d'équipement public et non le prix d'une terre agricole. La mise en révision simplifiée du POS commence par cette délibération, suivie d'une concertation qui consiste en une publication dans les journaux, dans le bulletin municipal, des réunions en mairie qui pourraient avoir lieu principalement le samedi, jour où les Longipontains sont le plus libres, car de nombreuses personnes sur la commune travaillent, et comme cela se fait depuis longtemps à Longpont, un cahier d'observations sera mis à disposition dès l'ouverture de la concertation afin que chacun puisse y consigner ses observations. Ensuite, il y aura la réunion des personnes publiques associées. Toutes les communes limitrophes seront également informées, les associations, si elles le souhaitent, seront associées à la concertation. L'enquête publique aura lieu ensuite, nous envisageons son commencement fin juin 2009 ; elle se poursuivra pendant tout l'été afin d'éviter une hypothétique mauvaise humeur d'une personne qui pourrait éventuellement faire recours. L'enquête dure un mois, là nous allons la faire sur deux mois. Enfin il y aura l'approbation de cette révision simplifiée du POS pour un équipement public.

Madame ANTONETTI : Il s'agit d'étendre la cour de récréation du futur bâtiment scolaire sur la parcelle qui jouxte celle qui est déjà propriété de la commune.

Madame NASTEV : Je souhaite préciser que nous prendrons la surface strictement nécessaire à notre projet, à savoir une emprise d'environ 5 200 m², qui sera soumis à enquête publique. C'est la surface nécessaire pour l'école avec devant un espace pour un parking, car il est question d'aménager le carrefour pour des questions de sécurité. Je rappelle qu'il s'agit d'un équipement public, d'une école, et nous ferons en sorte que les enfants soient le moins possible sur la voie publique et pour cela nous envisageons de faire un parking au bout de la parcelle pour permettre aux parents d'arriver et de repartir sans que les enfants se retrouvent sur la voie publique.

Madame JEANNERET : Quelle est la surface du terrain de base, sans ces 5 200 m² ?

Madame NASTEV : L'emprise du terrain libre, inoccupé pour l'instant, est de 3 554 m². L'emprise totale, avec ce que nous envisageons d'acquérir, ferait 7 900 m². Tout cela sous réserve du métrage par un géomètre. Ce n'est pas énorme quand on considère que l'école de Lormoy a été implantée sur un terrain d'assiette qui fait plus de 12 000 m² et que le groupe scolaire des Echassons est également sur une emprise foncière de plus de 12 000 m². Nous ne sommes pas dans la démesure, nous sommes dans le raisonnable. Nous allons faire ce qu'il faut, juste ce qu'il faut, mais bien ce qu'il faut pour avoir une école digne de ce nom.

Monsieur JACQUIN : Madame NASTEV, j'ai bien écouté vos explications, je peux concevoir qu'il y a un problème d'éthique de votre part concernant le prix (2 € le m²), mais la question que je me pose est, à quel prix envisagez-vous d'acheter ces 5 200 m² ?

Madame NASTEV : Comme je vous l'ai dit, je ne sais pas et je vais vous lire ce que m'a adressé les services des Domaines : « Cette estimation réalisée dans le cadre du zonage actuel, c'est-à-dire en zone NC qui ne permet pas de réaliser l'opération décrite en objet, il est évident que la parcelle, objet de la présente évaluation, a vocation à être à usage agricole. Aussi, dans l'hypothèse d'un changement de zonage permettant l'édification d'une école, il conviendra de saisir

vous préciser, mais c'est vraiment à titre indicatif, dans les communes environnantes, les Domaines ont estimé les emprises foncières destinées à des équipements publics aux alentours de 15 €/20 € le m², c'est vraiment spécifique aux zones UL en POS ou US en PLU.

Monsieur JACQUIN : Nous sommes dans un facteur de 7 à 8 fois plus cher pour 5 200 m². Par ailleurs, on ne révisé pas un POS pour rien, cela a un coût. J'attends que vous me donniez le coût de l'opération jusqu'au mois de septembre et d'un autre côté je suis assez sceptique sur une révision qui est purement opportuniste, je dis opportuniste pour cette petite parcelle à un endroit bien précis. Ma crainte est, que compte tenu que nous n'avons pas de PLU, cela suscite d'autres envies opportunistes.

Madame NASTEV : Cette révision simplifiée du POS a pour objet de répondre à un programme bien défini, uniquement l'école. Il n'est pas question de s'éparpiller vers d'autres idées, d'autres sujets. Là c'est l'urgence qui nous commande, et uniquement cela. L'urgence est pour l'école. Je vous rassure, il n'est pas question de lancer des révisions du POS sur d'autres points ponctuels, même si nous travaillons sur d'autres sujets, notamment l'habitat social ou non, ni de répondre à des désirs immobiliers. Là, nous sommes dans le contexte d'un équipement public qu'il est urgent de réaliser et c'est uniquement dans ce but là et rien d'autre.

Madame ANTONETTI : Il est précisé dans la note de synthèse que la révision simplifiée du POS concerne uniquement le projet de la 3^{ème} école, cette révision a un objet unique. C'est ce qui fait que la procédure est simplifiée.

Monsieur JACQUIN : C'est ce qui me faisait dire que c'était une révision, toute simplifiée qu'elle soit, également opportuniste.

Madame NASTEV : En ce qui concerne le coût, je l'ai estimé à environ 3 000 €. C'est le coût du Commissaire Enquêteur et des parutions, puisque le reste c'est nous qui le ferons, nous monterons le dossier en interne, car ce sujet est limité. Dans ce genre de procédure, ce qui coûte très cher, ce sont les frais de prestations extérieures, à savoir le cabinet d'étude qui réalise les rapports, les documents de concertation et d'affichage, le tirage des documents et les plans. Or, compte tenu que la procédure est simplifiée et que cela concerne une petite échelle, les plans seront en format A3, ils seront donc réalisés en mairie sur le matériel dont nous disposons et probablement pas en couleur.

Monsieur HAMON : Monsieur DEMAREST, précédent Maire Adjoint à l'urbanisme, vous a interpellés en 2008, quant à une révision simplifiée du POS, concernant le projet de pôle enfance. Vous n'avez pas souhaité donner suite à cette demande, ce qui est regrettable. Pourquoi ne pas profiter de cette révision simplifiée du POS pour y adjoindre le projet de pôle enfance et pour éviter d'attendre deux ou trois ans que le PLU soit réalisé, afin que l'on puisse finaliser le pôle enfance qui était, je me permets de vous le rappeler, une priorité pour votre équipe lors de la campagne électorale. Je pense que les Longipontains ont vraiment besoin d'un pôle enfance. Nous sommes convaincus aujourd'hui que dans l'immédiat les Longipontains n'ont pas besoin d'une 3^{ème} école, qui est pour nous synonyme d'une volonté d'urbanisation de votre équipe pour les années à venir, ce que notre équipe refuse catégoriquement.

Madame ANTONETTI : Vous avez une vision différente de la nôtre en terme d'urgence, mais vous n'êtes pas en charge d'accueillir les enfants lors des prochaines rentrées. Vous avez une vision différente et nous avons le devoir d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions sur les prochaines rentrées qui s'annoncent. Encore une fois, la réponse à la question que vous posez, vient

Madame NASTEV : Je vous précise, Monsieur HAMON, que ce n'est pas que je n'ai pas voulu répondre à la demande de Monsieur DEMAREST, car Monsieur DEMAREST a des réflexions et des observations tout à fait pertinentes, que je respecte d'autant qu'il a agi dans ce domaine pendant 6 ans, et qu'il connaît bien son domaine, c'est simplement que nous avons parlé au préalable avec Monsieur GUERIN, l'architecte des Bâtiments de France, du pôle enfance et qu'il s'était déclaré totalement défavorable à une révision simplifiée du POS sur ce projet là, parce que le site est classé. Nous avons de la chance, dans le projet de l'école, d'être localisé à Guiperreux où il n'y a pas de classement, alors que le pôle enfance est en plein milieu d'un site classé, à côté d'un bâtiment qui est remarquable. En effet, lors de l'une de nos rencontres, Monsieur GUERIN nous avait répondu que, d'une part, compte tenu que nous changions substantiellement le programme, il n'était pas question de mener cela à la va-vite et que, d'autre part, s'agissant d'un site classé il s'opposerait à une mise en révision simplifiée du POS. Donc, ce n'était pas une volonté délibérée de dire à Monsieur DEMAREST, non, j'ai simplement dit que ce n'était pas possible.

Monsieur HAMON : Si j'ai bien compris vos propos, vous estimez donc qu'il n'y a pas d'urgence à finaliser ce projet de pôle enfance.

Madame NASTEV : Ne me faites pas dire, ce que je n'ai pas dit.

Monsieur HAMON : C'est bien ce que Madame ANTONETTI a dit, il n'y a pas les mêmes urgences.

Madame ANTONETTI : Je vous ai partiellement répondu puisque j'ai évoqué l'urgence qu'il y a à accueillir les enfants à l'horizon 2010 – 2011 et enfin je vous rappelle, car vous semblez l'avoir oublié, qu'effectivement une certaine part du caractère d'urgence du pôle enfance n'est plus, dans la mesure où nous avons étendu la capacité du centre de loisirs primaire à l'automne dans les locaux actuels, ce que la précédente équipe municipale n'a jamais eu, j'ai envie de dire, le courage de faire. Nous avons quand même étendu de 20 places la capacité, elle a été augmentée de + de 20 %, cela a réduit le caractère d'urgence. Aujourd'hui, tous les enfants du centre de loisirs primaire, que les parents souhaitent inscrire, sont accueillis dans de bonnes conditions. Les possibilités d'extension de ce centre de loisirs, existent sur tout le premier étage de celui-ci.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Je voudrais remercier Madame NASTEV dont les explications sont toujours aussi claires et détaillées, ainsi que les vôtres qui finalement éclaircissent le débat. Monsieur HAMON, à juste titre, souligne un élément de votre politique que nous n'avons pas aussi bien compris lors des conseils municipaux précédents. Nous avons eu des débats sur le pôle enfance, nous avons même beaucoup débattu sur le prix éventuel du pôle enfance et nous voyons, et dans le budget, et dans vos interventions, qu'un glissement est en train de s'opérer tout du moins dans le temps. J'imagine que vous vous lancerez dans le pôle enfance en fin de mandat pour le promettre lors d'une deuxième campagne électorale. Concernant Guiperreux, je voudrais vous poser deux questions, car je ne sens pas bien, ou je ne comprends pas bien, la nécessité de la construction d'une grande école. Une cour qui va faire entre 3 000 et 5 000 m², c'est énorme. C'est un groupe scolaire de combien de classes que vous envisagez ? Quelle croissance démographique avez-vous imaginé et quelles sont vos options aujourd'hui ? Sur quoi travaillez-vous exactement ? Je vois bien la complexité du sujet. Une école à Guiperreux, cela veut dire désengorger pour partie l'école du Centre, et puis faire bouger les lignes entre le quartier du Centre et le quartier de Guiperreux. Cela laisse une question d'évidence pour tout le monde, avez-vous l'intention d'une croissance démographique sur le Centre ?

Madame SCHMALTZ : A propos des effectifs, j'entends répéter, cette école est inutile, une

situation actuelle des effectifs scolaires sur Longpont et je ne me projette pas dans deux ou trois ans, je me projette à la rentrée prochaine. Sur Lormoy une nouvelle classe va être ouverte, l'école va donc être à capacité totale. Sur la maternelle des Echassons, nous avons déjà, au mois de mars, 58 inscriptions pour la petite section de maternelle. D'après nos estimations, il resterait une vingtaine de familles qui n'auraient pas inscrit leurs enfants et qui vont le faire d'ici la fin de l'année. Voilà qu'elle est la situation actuelle. Je vous demande donc comment compteriez-vous résoudre ces problèmes ? Quelles sont les solutions ? Nous sommes preneurs. Expliquez- nous, aidez-nous à résoudre ce problème plutôt que de répéter sans cesse, cette école est inutile. Quant au découpage des périmètres, il est bien dommage Monsieur PHILIPPE que vous n'ayez pas pu assister, la dernière fois, à notre conseil municipal, parce que nous en avons longuement parlé, j'ai longuement exposé, comment, précisément, ces différents périmètres allaient pouvoir jouer et comment cette école de Guiperreux va pouvoir être tout à fait à sa place. Je peux vous assurer que les habitants de Guiperreux, qui sont déjà au courant de ce projet, sont absolument ravis et que leur souci principal est de savoir, quand effectivement, cette école va réellement ouvrir.

Madame ANTONETTI : Je précise la réponse. Vous parlez de la surface, Monsieur, elle est totalement dictée par les normes, en la matière, de l'éducation nationale. La surface de la cour est obligatoire, définie, une classe par niveau, soit 8 classes. Je vous précise que la population scolaire actuelle de Guiperreux remplit l'école et quant à cette façon d'induire que nous voudrions remplir l'école en déportant des enfants du Centre, ce n'est absolument pas le cas puisque l'école de Guiperreux sera remplie par des enfants de ce quartier. Cela permet, en outre, de résoudre le problème de tous ces enfants, qui sont en nombre suffisamment important aujourd'hui pour remplir cette école et qui deux fois par jour traversent la RD 446. Nous créons une école à Guiperreux pour éviter cela et pour ne pas que ce soit des enfants du Centre qui aillent traverser cette voie dangereuse pour aller à Guiperreux. Ce sera également le premier équipement public sur ce quartier. Bien sûr nous aurions aimé pouvoir faire une école fabuleuse. Vous avez évoqué, il n'y a pas très longtemps, le droit de préemption. Oui nous aurions adoré pouvoir préempter, cet été par exemple, le Moulin de Basset, pour en faire une école, à plus d'un million d'euros. Le Moulin de Basset qui s'est vendu cet été avec une emprise des terrains constructibles qui auraient éventuellement permis de faire rapidement une école. Préemption à plus d'un million, vous demandiez quelle propriété pouvait atteindre ce coût. Le Moulin de Basset fabuleusement situé, remarquable, aurait pu, vu sa situation, accueillir cette école, être parfaitement desservi et organisé un peu à l'écart avec des accès piétons, ce qui aurait sécurisé les longibus. Malheureusement, la ville n'est pas en capacité de mettre dans la simple maîtrise foncière ce montant là. Nous avons, dans l'urgence et pour accueillir ces enfants rapidement, parce que cette urgence existe, décidé de la faire là où nous avons déjà la maîtrise foncière, c'est-à-dire à côté du Centre Technique Municipal.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Ma question n'était pas du tout celle là, elle était extrêmement simple. Je disais qu'en formalisant un établissement à Guiperreux, vous imaginez donc une croissance urbaine. Où postez-vous votre croissance urbaine ? Ma question était celle là. Madame SCHMALTZ, je ne remets pas en cause vos projections et la qualité de la gestion que vous pouvez avoir vis-à-vis des écoles et ses croissances, mais ma question n'est pas là, ma question est simple, c'est une question d'urbanisme.

Madame NASTEV : Il y en aura partout, y compris sur Guiperreux. Il n'est pas question d'urbaniser, comme vous le dites, là où c'est déjà urbanisé, il sera question de faire un équilibre. Et là cela ne dépend pas de nous uniquement, cela dépendra aussi des habitants, des personnes publiques associées, de tous ceux qui souhaiteront participer à l'élaboration du PLU. Ce soir, il est difficile de dire où, mais il est bien évident que nous ferons en sorte que l'urbanisation soit équilibrée. Ne pas charger là où ça l'est déjà, même si c'est une tendance, compte tenu des grands

beaucoup. Par contre, il serait intéressant de repousser, effectivement, l'urbanisation de la commune un peu plus vers ses ailes, et notamment vers Guiperreux, d'autant que les parties agricoles, celles qui ont pour vocation à être agricoles, entre autre celles qui sont à côté de la future école, ne sont plus cultivées depuis longtemps car les agriculteurs sont retraités, ne veulent plus exploiter et ils nous ont dit qu'ils attendaient que cela devienne urbain pour enfin vendre leurs terrains. Ceci dit, Monsieur PHILIPPE, est-ce qu'il est préférable de densifier là où c'est déjà densifié, du côté des Echassons, du côté du Centre ou est-ce que l'on va aller progressivement un peu plus vers les autres côtés de la commune, d'autant que je vous l'ai dit, je l'ai redit, nous ne sommes pas forcément maître en la matière, compte tenu des directives de l'Etat qui peuvent se comprendre sous un certain angle, parce que tout le monde a le droit au logement. C'est un droit constitutionnel repris même dans la déclaration européenne et universelle des droits de l'homme, le droit au logement plutôt que de dormir dans sa voiture ou sous les ponts. Effectivement, il va falloir urbaniser mais pas n'importe comment, urbaniser censément, tranquillement et en fonction des besoins, des directives et en fonction de nos avancées dans l'urbanisation de la commune.

Madame ANTONETTI : Les espaces « urbanisables ont été pointés du doigt par les services préfectoraux dans le cadre du rejet du projet de PLU. Je précise qu'il y a une partie qui est, d'ores et déjà, urbanisable à Guiperreux, qui est située entre la rue des Douvières et la rue Julien Hébert sachant que ce qui se trouve en dessous, c'est-à-dire entre l'Orge et les Douvières sera protégé et sans doute inscrit dans un périmètre d'intervention foncière qui sera bientôt proposé au vote de ce conseil municipal, nous l'avons déjà évoqué, il y a quelques mois, lorsque nous avons évoqué la préemption sur les Douvières. Il s'agit des coteaux de l'Orge qui eux seront totalement préservés et ouverts à un espace naturel sensible ou agricole.

Monsieur HAMON : Je vous remercie Madame NASTEV d'avoir été suffisamment explicite et claire. Ce que nous redoutions depuis des années est en train malheureusement de se réaliser et pour valider votre projet de 3^{ème} école, vous aviez fait réaliser une étude sur les effectifs scolaires. A la deuxième page de ce document, je me permets de le lire : « force est de constater que l'évolution générale est à la hausse (+ 24 % sur la période étudiée) ». Ce qui veut dire que sur la période qui court de 1992 à 2008, les effectifs scolaires ont augmentés de 24 %. La réalité des chiffres est tout à fait bonne. Pourquoi ? Simplement parce que deux très grosses opérations d'urbanisme de très grande ampleur ont eu lieu, à savoir le lotissement Bréguet sur Guiperreux et celui d'Apolonia sur la Butte du Moulin à Vent. Il est bien clair que par rapport aux projections d'effectifs que vous faites jusqu'en 2020, les effectifs des écoles vont effectivement augmentés et que là, avec de nouvelles urbanisations massives, cette 3^{ème} école, évidemment, deviendra impérative. Mais je me permets de vous rappeler que le chiffre qui avait été donné lors du vote du projet d'aménagement du développement durable fixait la population de Longpont à 7 500 habitants à l'horizon 2015 et je pense que malheureusement nous serons bien loin de ce chiffre, nous serons aux alentours de 10 000 habitants, voire plus sur la commune, à l'horizon 2020.

Madame ANTONETTI : Monsieur HAMON, vous citez cette étude, nous avons effectivement travaillé lors d'un conseil municipal sur le retour de celle-ci. Vous oubliez de préciser qu'elle fait bien apparaître les perspectives qui nous sont imposées, le rythme imposé par l'Etat dans le cadre de la loi, de 60 logements par période de trois ans. Le renouvellement naturel de la population et les arrivées en moyenne sur la ville, plus ces 60 logements qui correspondent à l'engagement triennal exigé par le Préfet, correspondent au seuil d'ouverture de la 3^{ème} école. Vous négligez d'évoquer ce fait là pour parler d'urbanisation massive.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Je vous remercie de toutes ces réponses, c'est une vraie réponse à la question que j'ai posée, mais à un moment j'ai douté un peu de la cohérence des

Y a-t-il une intention urbaine, oui il y a une intention urbaine, les choses sont claires, on verra tout cela au fur et à mesure. Il y a quand même une chose que l'on va tous regretter à un moment ou un autre, car nous ne vivons pas qu'à Longpont, nous vivons dans un espace urbain et périurbain et donc vous allez prendre des zones agricoles dont l'activité il est vrai a tendance à se perdre dans cette zone, ce sont des vieilles terres agricoles. On va donc mettre fin à ces dernières terres agricoles sur Guiperraux qui sont de belles terres agricoles. On peut trouver d'autres solutions, on peut constater qu'il n'y a plus d'activités sur ces terres agricoles et les couvrir de béton, il n'y a pas de problème, ou au contraire avoir une autre posture et aller chercher des formes nouvelles d'activités sur ces terrains agricoles. Vous faites le premier choix, je suis content de l'apprendre ce soir.

Madame ANTONETTI : Je ne peux pas ne pas réagir. Les départements subventionnent à 80 % le passage des terres en espace naturel, en pâturage, il n'y a rien de prévu pour le maintien ou la reprise agricole. C'est bien d'avoir de superbes intentions, nous aussi nous aimerions inciter à la reprise agricole sur un certain nombre d'espaces, encourager la reprise d'agriculture, nous nous lançons d'ailleurs dans deux projets d'AMAP qui vont dans ce sens là, mais je crois, si je peux me permettre, que vous rêvez sur la façon dont on peut envisager, face aux services de l'Etat et au dispositif qui existe déjà, la reprise agricole. Nous nous heurtons à de nombreuses difficultés, ne serait ce que pour implanter une AMAP par quartier sur 3 000 m².

Monsieur LAMOUR : C'est clair que l'ancienne agriculture aura un peu de mal à survivre à Longpont, et pour cause, pour des questions de développement durable également, et comme le rappelait Madame ANTONETTI, nous sommes en train de lancer des projets d'AMAP notamment dans le secteur des Douvières où je crois vous proposiez un parc technologique.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : J'ai cru comprendre, mais je me suis vraiment trompé, au cours de la campagne que vous alliez avoir un soutien du Conseil Général, du Conseil Régional. Pour les sujets de cette nature, vous ne pouvez pas donner affectation à ces territoires, donner leur vocation et laisser leur vocation agricole. Je félicite tous les élus qui sont sur les projets AMAP. En tout cas, renoncer à la volonté agricole, des terres qui restent sur cette partie du territoire de Guiperraux et dire que le Conseil Général n'aide pas et que c'est l'Etat qui est fautif, là vous êtes à court d'arguments.

Madame ANTONETTI : J'ai dit qu'il n'existe pas, pour la reprise des terres agricoles et le développement, de solution, comme les AMAP, par exemple. Il y a une variante qui pourrait exister, c'est le classement des zones en terres nourricières, c'est un classement qui n'existe pas, des terres nourricières pour développer des AMAP, c'est-à-dire lier la destination agricole à la proximité des habitants. Mais peut-être nous lancerons-nous dans le PLU dans l'invention de ce classement ? Je n'ai pas ciblé qui que ce soit, je vous dis simplement qu'aucun effort aujourd'hui ne s'est traduit concrètement dans les dispositifs de subventionnement qui existent pour encourager la reprise de l'agriculture. De nombreux dispositifs existent pour la préservation d'espaces naturels, mais pour la reprise agricole ils sont extrêmement faibles. Vous avez travaillé je crois dans le secteur de l'agriculture, faites le tour des incitations, tant du côté des collectivités locales, que de l'Etat, c'est un sujet qui est manifestement négligé par tous. Les solutions qui sont proposées, les incitations, relèvent strictement d'incitations vers l'agriculture extensive. Dans le cadre d'AMAP, et de développement de terres nourricières, c'est-à-dire développement maraîcher, fruits, légumes etc.. malheureusement, pour avoir fait le tour de la question, nous serions assez novateurs et toutes les villes qui aujourd'hui incitent à la création d'AMAP le sont et partent pour ouvrir le chemin, mais bien seules.

Madame NASTEV : Je voudrais juste ajouter, pour avoir longtemps discuter avec des

radiés de la mutualité agricole parce qu'ils n'avaient pas suffisamment de terres d'un seul bloc pour faire la culture intensive telle qu'on leur impose aujourd'hui. Ils nous disaient, avec un peu de peine dans la voix, qu'ils n'étaient plus libres de faire leur métier comme ils le voulaient. On leur impose des quotas, on leur impose des surfaces minima d'un seul tenant et les rares jeunes qui veulent faire ce métier, ont de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts. Quand ils veulent acheter un tracteur qui coûte quelques centaines de milliers d'euros, quand ils veulent acheter le moindre outillage, c'est terriblement cher, et quand ils vont voir les banques pour demander des crédits, on leur dit non, car ils n'ont pas assez de revenus. Les revenus agricoles sont tellement bas qu'ils n'ont pas suffisamment de ressources pour pouvoir ouvrir le droit à des aides financières. La problématique des terres agricoles ce n'est pas que l'on veut les prendre ou que l'on veut les urbaniser ou non, c'est qu'il y a un état de fait, il n'y a plus de repreneurs, il n'y a plus personne qui veut travailler la terre, parce que c'est trop difficile et que la typologie des lieux est telle qu'ils ne peuvent pas accéder avec de gros tracteurs, ils sont obligés de faire énormément de choses à la main parce qu'il s'agit de petites parcelles. Les agriculteurs ne trouvent pas de fermiers. Ce n'est pas qu'un problème d'urbanisme, c'est un problème de fond. Que va devenir notre agriculture en France ?

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Je ne croyais pas que l'on allait soulever un débat sur la politique agricole française, voire communautaire. La question n'est pas celle là, la question est l'urbanisation de terres dont la vocation agricole est signifiée dans l'ensemble des plans, ce n'est pas tout à fait la même chose. C'est de pointer, comme vous êtes en train de faire, les zones que vous allez urbaniser. Merci de toutes ces informations, elles enrichissent notre réflexion pour les prochains conseils municipaux et pour comprendre enfin ce que vous allez faire durant les toutes prochaines années.

Madame NASTEV : On s'est aperçu de l'état de cette zone parce que c'est un fait avéré et non pas parce que nous l'avons voulu.

Madame ANTONETTI : Sur le Projet de Périmètre Régional d'Intervention Foncière, large part est faite à l'agricole, dans une part suffisamment large pour que le projet puisse être accepté par la Région et que nous puissions engager ce mouvement de reprise. Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, BROSSEAU, MOSSE, GERENTON, THIEBAULT, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE.

Contre : Mesdames BOURGY, JEANNERET, MARRE, Messieurs PHILIPPE Jean-Pierre, HAMON, DEMAREST.

Abstentions : Madame BABONNEAU, Monsieur JACQUIN.

IV - TARIFS 2009 DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - Rapporteur Gilbert BOUDET

Monsieur BOUDET : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 décembre 2008, a voté le nouveau calcul du quotient familial. Il a aussi adopté les nouvelles valeurs nominales pour les prestations scolaires. Pour les tarifs de l'école municipale de musique, il avait été décidé de ne pas changer les valeurs nominales pour l'instant dans l'attente d'une étude plus poussée.

En attendant cette étude, il est proposé :

- de reconduire pour le trimestre en cours de janvier à mars 2009 la valeur nominale appliquée à chaque personne sur le trimestre précédent (octobre à décembre 2008), sans tenir compte du calcul avec le nouveau système de quotient familial,

- d'augmenter les valeurs nominales de l'école municipale de musique pour tenir compte de la non augmentation des tarifs depuis 2006 et compenser les baisses générées par le nouveau système de quotient familial. Ces nouvelles valeurs seront applicables sur les trimestres d'avril à juin et d'octobre à décembre 2009.

Rappelons qu'il a été décidé de tarifier par année civile (changement au 1er janvier). La situation de l'école municipale de musique sera donc revue en même temps que les prestations scolaires pour l'année 2010.

L'augmentation proposée de 2,5 % correspond à celle votée le 13 juillet 2006 pour la période 2007/2008 et qui avait été suspendue en juin 2007.

Les nouvelles valeurs nominales par trimestre seraient donc :

Cycle 1

Solfège 1er et 2e degrés:	61,40 €
Instrument 1er et 2e degrés	97,60 €
Solfège 3e et 4e degrés	62,30 €
Instruments 3e et 4e degrés	100,60 €

Cycle 2

Solfège 1er et 2e degrés:	69,80 €
Instrument 1er et 2e degrés	150,70 €
Solfège 3e et 4e degrés	71,60 €
Instruments 3e et 4e degrés	152,60 €

Eveil musical :	61,40 €
Orientation et éveil instrumental :	100,60 €
Supérieur :	188,60 €
Adulte 30' instrument :	125,80 €
Adulte 45' instrument :	188,80 €

Le tarif appliqué aux personnes extérieures à la commune est d'1,25 fois la valeur nominale

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs 2009 de l'école municipale de musique.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Monsieur BOUDET, ceci est une présentation de jésuite. C'est très intéressant, mais vous dites deux choses contradictoires. D'un côté vous découpez une année en deux, avec une tarification dédoublée et ensuite vous dites que les changements de tarification interviennent au 1^{er} janvier de l'année civile. Il y a quelque chose dans la présentation qui relève d'une certaine complexité. J'espère d'ailleurs que l'ensemble des Conseillers Municipaux a bien suivi votre proposition.

Monsieur BOUDET : Concrètement, nous aurions pu faire une proposition de modification

n'avais pas eu le temps matériel de regarder quoi que ce soit. A partir de là, nous avons décidé d'attendre. Il se trouve que regarder les tarifs de l'école de musique c'est un peu plus compliqué que je croyais. Pour l'instant cette étude n'est pas faite. Appliquer le quotient familial pour l'école de musique conduit à baisser le tarif pour certains et si on ne remonte pas pour d'autres, cela veut dire que ce sont nos dépenses qui vont augmenter de façon importante. La proposition qui est donc faite, c'est de faire l'augmentation qui avait été envisagée en 2006/2007 et qui n'a pas été appliquée, c'est-à-dire que nous avons pratiquement 3 ans de retard. Ensuite nous regarderons la situation en décembre, et ensuite on le fera année par année.

Madame ANTONETTI : Une petite précision s'impose, contrairement aux autres prestations qui sont facturées à posteriori, après l'exécution de la prestation, l'école de musique fait l'objet d'une facturation au trimestre, ce que signifie que la plupart des parents se sont déjà engagés sur l'année.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Je comprends bien que ce sujet était un peu complexe et vous cherchez un petit rattrapage par rapport à la base 2006, vous gérez donc votre retard. On attend votre proposition pour l'année prochaine.

Madame ANTONETTI : S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour les tarifs 2009 de l'école municipale de musique.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, BROSSEAU, MOSSE, GERENTON, THIEBAULT, BABONNEAU, BOURGY, JEANNERET, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE, JACQUIN, HAMON, DEMAREST.

Abstentions : Madame MARRE, Monsieur PHILIPPE Jean-Pierre.

V - TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES 2009 - Rapporteur Gilbert BOUDET

Monsieur BOUDET : Il est proposé au conseil Municipal les tarifs des prestations municipales suivantes :

- Tarif de restauration pour le personnel communal 2,83 €/repas. Le montant du repas était jusqu'à présent de 2,72 € et datait de 2007, cela représente une augmentation de 4 %, soit 2 % pour chacune des 2 années.

- Tarif de restauration Adultes : 4,65 € X 1,10/repas. Dans ce cas, cela donnerait une valeur de 5,11 €. Le tarif était jusqu'à présent de 4,85 €, ce qui représente une augmentation de 5,36 %.

- Tarif de restauration Stagiaires : 4,65 €

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ces tarifs.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Est-ce que je peux en appeler à la mansuétude de Monsieur BOUDET pour ne pas augmenter les tarifs de restauration du personnel communal. Pourquoi ? On peut dans les années normales, habituelles, appliquer des augmentations automatiques et en général on les calque sur les variations de la hausse des prix, du taux d'inflation. Je vous demande en l'occurrence, pour le personnel communal, de ne pas augmenter cette

prestation au regard des difficultés que nous traversons et que nous allons traverser encore jusqu'en 2010.

Madame ANTONETTI : Nous entendons votre proposition, mais je pense qu'elle crée une rupture d'égalité entre les différentes personnes qui participent au repas. Pourquoi, dans ce cas, ne pas faire la même chose pour le tarif adulte ? Il faut bien que les prestations suivent et j'aurais préféré que vous souligniez le tarif plus que préférentiel appliqué au personnel communal puisque l'on peut constater qu'il reste d'un niveau relativement modique de 2,83 € par repas et nous sommes très vigilants à la poursuite de la qualité.

Monsieur HAMON : J'aurais souhaité connaître précisément la composition de la catégorie stagiaire. Je pourrais être amené à penser qu'un tarif préférentiel pourrait être accordé au stagiaire.

Madame ANTONETTI : Cette catégorie là est très peu peuplée, il s'agit essentiellement et d'une façon très ponctuelle de stagiaires qui viennent dans le courant de l'année. C'est parfois des collégiens qui effectuent leur stage de 3^{ème}, d'une semaine. Cela ne correspond pas forcément à 4 repas pris dans la semaine. C'est une catégorie qui correspond à des coûts extrêmement ponctuels. Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour les tarifs des prestations municipales 2009.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, BROSSEAU, MOSSE, GERENTON, THIEBAULT, BABONNEAU, BOURGY, JEANNERET, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE, JACQUIN, HAMON, DEMAREST.

Abstentions : Madame MARRE, Monsieur PHILIPPE Jean-Pierre.

VI - CONVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE POUR LES PERSONNELS DE L'ETAT - Rapporteur Gilbert BOUDET

Monsieur BOUDET : Une convention, valable 4 ans, entre le Rectorat de Versailles et la Commune de Longpont sur Orge est proposée à la signature concernant la prise en charge partielle des frais de restauration des enseignants dont l'indice plafond majoré est de 465. Cet indice représente un salaire brut de 2 129,91 € et un salaire net de 1 777,80 €.

Le rectorat accorde à ces enseignants une subvention de 1,11 € par repas pris au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette subvention est accordée à la commune qui doit la verser à l'enseignant concerné.

Le prix du repas facturé par la commune à ces enseignants sera de 5,11 € - 1,11 €, soit 4,00 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Madame ANTONETTI : Je précise que cette convention n'existait pas dans la collectivité et qu'aucune forme de quotient familial, avec une réduction de tarif dégressif en fonction des revenus, n'était appliquée dans cette commune. Ce n'est possible, pour la restauration des personnels enseignants, qu'à travers la signature de cette convention avec le Rectorat. C'est la raison pour laquelle nous vous la proposons.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Cela lève des situations d'iniquité puisqu'un stagiaire c'est souvent un enfant mineur, on va lui faire payer un prix supérieur.

Madame ANTONETTI : Les frais de repas d'un stagiaire sont remboursés par le collège. Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour autoriser le Maire à signer la convention relative à la restauration administrative pour les personnels de l'Etat, **à l'unanimité.**

VII - CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du CGCT, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. L'Etat, pour inciter aux investissements, rembourse aux communes la TVA sur un taux de 15,482 %, deux ans après la réalisation de leurs investissements. Depuis de nombreuses années, nous bénéficions du retour de l'équivalent de la TVA sur certaines de nos dépenses d'investissement qui doivent être éligibles et effectuées deux ans auparavant. En 2008, nous avons perçu l'équivalent de la TVA pour les dépenses d'équipement exécutées en 2006. En 2009, nous devons présenter celles qui ont été exécutées en 2007. Le plan de relance, pour inciter plus encore les collectivités à investir, car ce sont elles qui réalisent 65 % des dépenses d'équipement au niveau de la nation, permet à partir de cette année l'anticipation d'un an. C'est-à-dire que l'Etat offre aux collectivités, aux communes, ce qu'il permettait déjà aux EPCI, de percevoir le FCTVA sur l'exercice précédent. Nous avons l'opportunité en 2009 de percevoir à la fois le fond correspondant aux dépenses de 2007 (N - 2) et aux dépenses de 2008 (N - 1) à la condition de s'engager à ce que le niveau de nos dépenses 2009 soit au moins supérieur d'1 € de la moyenne des 4 dernières années.

Le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 827 770 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Je précise que cet engagement sera contrôlé au 31 décembre de l'année par les services de l'Etat, les services qui ordonnent le FCTVA habituellement et qu'il s'appliquera aux dépenses strictement mandatées y compris l'exécution des reports de l'année précédente, mais ne s'appliquera pas aux dépenses qui seront reportées sur l'année suivante et correspondant à des engagements.

Monsieur CIUCIU : Vous semblez indiquer que c'est sur les 4 derniers exercices. Pourquoi ce n'est pas de 2005 à 2008 ?

Madame ANTONETTI : Ce sont les 4 derniers exercices connus et qui ont fait l'objet de compte administratif, c'est-à-dire qu'à la date de l'édition du règlement, toutes les communes n'avaient pas entériné leur compte administratif et le compte de gestion 2008. Ce sont donc les 4

décrets. Je précise que cette base a été notifiée par les services de l'Etat et qu'elle comprend à la fois la moyenne des dépenses sur les 4 années référencées de la commune et les budgets annexes. J'ai cru comprendre qu'un certain nombre de conventions avait déjà été évoqué, le chiffre de 1 300 conventions déjà signées a été lancé. Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour autoriser le Maire à signer la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA, **à l'unanimité.**

VIII - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS 2009 - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Il est proposé de maintenir les taux des trois taxes qui dégageront un produit assuré de 3 386 740,00 €.

Il a été évoqué à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2009, une augmentation sensible des bases, assez dynamique.

	BASES	TAUX	PRODUIT ASSURE
TH	11 899 000,00	17,02%	2 025 210,00
FB	8 907 000,00	15,00%	1 336 050,00
FNB	32 500,00	78,40%	25 480,00
TOTAL			3 386 740,00

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux des impôts directs 2009 comme suit :

Taxe d'Habitation : 17,02 %
Taxe sur le Foncier Bâti : 15,00 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 78,40 %

Les moyennes de la strate sont de 14,03 % sur la TH, 20,13 % sur le FB, 56,07 % sur le FNB. Celles du Département s'établissent à 15,64 % sur la TH, 17,41 % sur le FB, 60,71 % sur le FNB. Les moyennes nationales s'établissent à 14,57 % sur la TH, 18,74 % sur le FB, 44,80 sur la FNB. Il s'agit des moyennes 2008 communiquées par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Monsieur HAMON : Lors du précédent mandat, l'équipe municipale avait souhaité baisser le taux qui était de 17,94 % pour le ramener à 17,02 %. Nous avons pour le budget 2009 un virement à la section d'investissement d'environ 600 000 €, je pense que vous pourriez tout à fait vous permettre de baisser ce taux et ainsi améliorer le pouvoir d'achat des Longipontains de manière significative. Avez-vous envisagé cette question ?

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Il y a une chose qui apparaît de façon insuffisamment claire, mais vous allez le préciser dans un instant, c'est l'évolution de l'assiette, car à taux constant grâce à une progression de l'assiette, on a une recette plus grande. Est-ce vous pourriez nous donner une variation d'assiette d'une année sur l'autre ? Il y a quelque chose qui apparaît sur la feuille d'impôts payés par l'ensemble des habitants, ce sont les variations départementale et régionale. Il est clair que face à des annonces qui ont été faites et que l'on peut lire dans la presse il y aura un impact extrêmement sensible de la variation départementale dans l'Essonne et de la part régionale au niveau de l'Ile de France. Tout cela va impacter la taxe d'habitation très sensiblement et il faudra que vous expliquiez clairement que vous avez maintenu les taux. A ce stade, je vous remercie de maintenir les taux. J'imagine que vous les augmentez, c'est donc un point positif. Certaines

année. Dans l'Essonne, ces communes sont très peu nombreuses mais elles indiquent une bonne voie, je trouve que c'est un bon choix. Les impôts locaux frappent assez sensiblement, en général en fin d'année, les classes moyennes en vérité et les tranches que vous avez fort bien décrites dans l'évolution démographique et l'évolution des revenus sur la commune, ils frappent une grande partie des habitants de Longpont. Je rejoins facilement Monsieur HAMON sur ce point, vous auriez pu, même de façon infinitésimale, indiquer une tendance à la baisse, même à 17 % cela n'aurait pas fait varier votre produit dans des proportions suffisantes pour vous mettre dans une difficulté budgétaire, mais je pense que c'était une bonne indication.

Madame ANTONETTI : L'évolution de base est effectivement assez dynamique puisqu'elle s'établit à 3,4 % alors qu'elle tourne d'une façon générale à 2,5 % en moyenne. Malheureusement, et vous allez le constater dans le point qui suit sur le budget, cette hausse des bases, dont nous profitons, est très largement compensée par des pertes sèches d'autres attributions. Sur les mêmes taxes nos compensations sur les exonérations des trois taxes sont en chute de 32 %. Nous avons une perte sèche de 75 000 € sur le fond départemental de compensation de la taxe professionnelle et je ne vous parle même pas des droits de mutation. Vous allez pouvoir constater que nos recettes stagnent voire baissent dans certains cas. Voilà pourquoi, nous ne baissions pas les impôts, mais au contraire souhaitons maintenir en direction des habitants de Longpont des niveaux de services forts et améliorés. Par ailleurs, nous allons voir sur le point suivant que nous assurons cet équilibre. Si nous avons baissé les taxes et baissé l'autofinancement, Monsieur HAMON, vous m'auriez dit que ce n'est pas prudent de dégrader ainsi l'autofinancement. Vous parliez, Monsieur PHILIPPE, d'un signe fort, je pense qu'au regard des collectivités qui envisagent aujourd'hui, malgré la crise parce qu'elles ne peuvent pas faire autrement puisqu'elles subissent les mêmes chutes de ressources que Longpont, d'augmenter les impôts de 8 %, 9% parfois 15 %, Longpont qui n'augmente pas ses taux, envoie, je crois, déjà un signe fort vers ses habitants.

Monsieur HAMON : Madame ANTONETTI, vous avez largement explicité les baisses de recettes, mais étonnamment vous avez oublié de préciser que la prise en compte du dernier recensement avait généré des recettes importantes de la part de l'Etat dues au différentiel de population. J'aimerais que, quand vous donnez des chiffres, vous les donniez d'une manière complète.

Madame ANTONETTI : Nous n'avons pas encore abordé le détail des recettes de la section de fonctionnement, mais ne vous inquiétez pas nous allons le faire et encore une fois nous l'avons évoqué en commission finances. Nous avons une hausse substantielle de la Dotation Globale de Fonctionnement mais qui, je vous le rappelle, correspond à une hausse de la population, donc des besoins de la population, donc des services apportés à la population et ce avec un retard de plus de deux ans car cela correspond à une population qui est là depuis 2006, puisque c'est le recensement 2006 dont nous avons les « fruits » qu'au 1^{er} janvier 2009.

Monsieur HAMON : Je n'en doute pas, que dans le détail du budget, nous allons examiner ces chiffres, mais je vous demande par objectivité et pour respect du public présent qui n'attendra peut-être pas la fin du débat, que lorsque vous annoncez des baisses de recettes, d'avoir l'honnêteté de dire également que vous avez des recettes supplémentaires.

Madame ANTONETTI : J'ai évoqué l'augmentation des bases de 3,4 % et nous l'avons déjà évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, dans le détail.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Je vais m'abstenir sur ce point et vous donner une explication de vote. Je pense que cela aurait été extrêmement utile pour les exercices qui vont venir,

historiquement élevé, il a toujours été trop élevé. Je maintiens qu'il aurait été de bonne politique d'envoyer un micro signal mais un signal qui aurait été important pour la suite car nous ne sommes pas à l'abri, l'année prochaine, d'une augmentation de ces taux.

Madame ANTONETTI : Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour maintenir les taux des trois taxes.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, BROUSSEAU, MOSSE, GERENTON, THIEBAULT, BABONNEAU, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE, JACQUIN.

Abstentions : Mesdames MARRE, BOURGY, JEANNERET, Messieurs PHILIPPE Jean-Pierre, HAMON, DEMAREST.

IX - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2009 - Rapporteur
Martine THOMPSON

Madame THOMPSON : Je vais vous rappeler les différents critères d'attribution des subventions. On a repris les modes d'attribution qui existaient jusqu'à présent, on a simplement relevé les taux d'attribution concernant les jeunes. Concernant les critères quantitatifs, il n'y a pas de subvention de base affectée pour les adhérents hors commune, aux différentes associations. Pour les adultes, la subvention de base est de 8 €, pour les jeunes, elle était de 15 € et n'avait pas été augmentée. Nous proposons de passer de 15 € à 16, 50 € ce qui fait une augmentation de 10 % et de rajouter dans cette catégorie les 18-25 ans, cela représente environ 79 jeunes sur la commune. Pour certaines associations il est difficile d'utiliser des critères quantitatifs, dans ces cas là nous avons utilisé des critères qualitatifs pour création d'association, activités sur la commune etc... Vous noterez également que certains dossiers ne sont pas encore traités, puisque nous avons des informations incomplètes. Nous sommes en train de les demander. Voici les différentes subventions :

Associations	Subventions 2009
Sports	
L.O.S	15 397,00
B.K.C.L	1 507,00
L.T.C	2 695,50
V.O.A	176,00
G.R.S	759,00
C.A.E	607,00
E.P.I.S	150,00
Total affecté	21 291,50
% subventions	30%
Aide moy/adhérent Lgpt	14,72 €
Associations	Subventions 2009
Culture/loisirs	
Club artisanal	312,00
La Ritournelle	416,00
Longpont demain	4 497,00
Porte entr'ouverte	935,00

Société historique	744,00
Liberty langues	500,00
U.N.C	1 568,00
Mini school	561,00
Karma	300,00
Amicale Philatélique	474,00
Tsigales	300,00
Total affecté	11 399,00
% total subvention	16%
Aide moy/adhérent Lgpt	21,71 €
Associations	Subventions 2009
Qualité de vie	
Association de Défense Des Sources	128,00
Association des familles	480,00
Monde en Marge Monde en Marche	600,00
AVEL	248,00
Vie Libre	300,00
A.P.C.L	200,00
Total affecté	1 956,00
Divers à ventiler	
Segpa	500,00
sous total prévisionnel à ventiler	500,00
Total	2 456,00
% subventions	4%
Aide moy/adhérent Lgpt	9,40 €
<u>Autres attributions</u>	
USEP	2 000,00
Comité de Jumelage	2 632,00
Crèche Bisounours	15 000,00
Total	19 632,00
% subventions	28%
Aide moy/adhérent Lgpt	65,66 €
TOTAL GENERAL	54 778,50
A VENTILER (OU INVEST)	15 221,50
% SUBV A VENTILER	22%
TOTAL	70 000,00

Monsieur JACQUIN : Il y a deux montants de subvention qui varient notablement cette année par rapport à l'année dernière, je pense à Longpont Demain dont le montant a plus que doublé et la Crèche des Bisounours voit sa subvention passer de 8 000 € en 2008 à 15 000 € cette année.

Madame THOMPSON : La subvention à la crèche des Bisounours était de 14 500 € en 2008. En ce qui concerne Longpont Demain, cette association avait jusqu'à présent une subvention de base non majorée. Or cette année, elle organise des manifestations le dimanche, fête ses 20 ans et est obligée de louer une salle à l'extérieur. Ce qui justifie qu'on l'aide puisqu'elle fait des manifestations sur la commune qu'elle ne faisait pas avant.

Madame MARRE : J'ai essayé de voir par rapport au tableau que vous nous aviez donné en 2008, mais je n'ai pas réussi à reconstituer l'ensemble. Il aurait été intéressant d'avoir les deux, 2008 et 2009. J'ai observé qu'il y avait un certain nombre d'associations qui était en forte baisse, EPI, le Club Artisanal, La Ritournelle, la Société Historique, l'Association de Défense des Sources, et j'aurais voulu savoir pourquoi.

Madame THOMPSON : Nous avons traité cela en commission, mais vous n'étiez pas présente. L'année dernière nous n'avions pas bougé les attributions de subvention puisque nous n'avions pas eu le temps de bien examiner tous les dossiers. Aujourd'hui, nous avons essayé d'être beaucoup plus objectif et d'utiliser les critères quantitatifs qui ont été mis en place et de les appliquer. Par exemple le Club Artisanal avait en 2008 404 € et cette année il a 312 €, c'est juste un effet quantitatif. Concernant la Société Historique, c'est une association qui a d'abord une trésorerie importante et qui n'a pas forcément besoin, cette année, de fonds importants pour mener à bien ses projets, ce sont juste des critères quantitatifs. Elle a plus besoin d'un effort, si on le peut, sur l'amélioration du local qu'elle utilise que de l'argent pour les comptes.

Madame ANTONETTI : L'an dernier, c'était également les 25 ans de l'association, il y avait une majoration de la subvention dont il avait bénéficiée pour cette fête. Je vous rappelle que les subventions versées aux associations sont des subventions d'équilibre. Quand nous regardons les comptes des associations, nous regardons les montants qui sont inscrits en réserve et cela doit entrer en ligne de compte. Les deniers publics ne sont pas destinés à fructifier et à produire des produits financiers sur des comptes d'épargne. Je vous avais évoqué l'année dernière des associations qui avaient des réserves importantes et dans ce cadre là, nous sommes fondés à ne pas leur verser de subvention et la Société historique a d'importantes réserves motivées par la perspective d'éditer un livre. Cela correspond aussi à des réserves pour un projet, mais la ville, encore une fois, non seulement verse des subventions dites d'équilibre, mais dans certains cas est tout à fait fondée à reprendre des subventions qui créent un dépassement d'équilibre et créent des surplus financiers.

Madame THOMPSON : Il y a également des associations qui ont des salariés, qui ont donc des charges fixes. La Société Historique n'en a pas. Elle peut survivre avec ses fonds de réserve sans difficulté. Par contre, il y a d'autres associations qui ont des salariés et qui ont besoin d'avoir des réserves pour au moins arriver à payer tous leurs éducateurs jusqu'à la fin de l'année que ce soit au niveau des langues, qu'au niveau du sport. Dans ce cas l'analyse des comptes est un peu différente en fonction du type d'activités de l'association.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Par rapport aux demandes des associations, est-ce que vous avez beaucoup tamisé, est-ce qu'il y a eu des variations importantes ou au contraire elles sont marginales, étaient-elles bien au courant de ces évolutions ? Que fait l'association Karma ?

Madame THOMPSON : Karma est une association qui se crée et qui va opérer dans le domaine musical pour aider des jeunes à monter des groupes. Au niveau des différences, elles ont été citées, il y a des différences qui sont quantitatives. Quand les associations ont reçu leur dossier de demande de subvention, les critères figuraient à la fin.

Madame MARRE : J'avais noté également qu'il y avait de nouvelles associations que je n'ai pas vu sur le site telles que Karma, Tsigales.

Madame THOMPSON : Les Tsigales étaient dans le bulletin de rentrée.

Madame MARRE : Cette association n'était pas sur le site de la ville. Il y a des associations qui n'apparaissent pas, et il y a des associations qui apparaissent et dont on ne voit pas de subvention, des associations très connues, comme Loisirs et Découverte, CIJE, le Hockey Club, le Tennis Inland. Pourquoi ?

Madame THOMPSON : Il y a des sommes qui restent à ventiler.

Monsieur LEVEILLE : L'association karma est partie prenante pour des animations sur Longpont.

Madame ANTONETTI : Les Tsigales étaient présents lors du Forum des Associations et aux Vœux du Maire, c'était les échasses. Les associations qui ne figurent pas sur cet état, c'est sans doute parce qu'elles sont en cours d'instruction et seront prises en compte sur le reste à ventiler, soit elles n'ont pas déposé de dossier, soit elles n'ont pas rendu le dossier dans les délais et Madame THOMPSON est en train de les étudier. Cela signifie que nous aurons à délibérer à nouveau sur la répartition du reste à ventiler.

Madame THOMPSON : Vous avez parlé du Hockey Club. Pourquoi on ne vote pas ce soir une subvention, parce que leur budget est multiplié par 4 et je n'ai pas d'explication dans leur dossier. Je souhaite donc les rencontrer. Il y a des choses qui ne sont pas justifiées et c'est le cas pour d'autres associations. Par exemple Loisirs et Découverte n'ont pas transmis le dossier parce qu'ils ont actuellement des difficultés. Il y a aussi des associations qui ne demandent pas de subvention, elles demandent des locaux. Ce sont des subventions en nature.

Monsieur JACQUIN : L'année dernière, lorsque nous avons eu le même débat, vous aviez évoqué, Madame le Maire, la réalisation d'un audit sur les associations d'intérêt général à but non lucratif et sur les relations commune/associations. Qu'en est-il de cet audit ?

Madame ANTONETTI : L'audit a eu lieu, nous avons eu un rendu écrit du cabinet juridique, sur lequel on communiquera dans le cadre des commissions. Le retour vers les associations n'est pas totalement fait et si vous le souhaitez, il le sera. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur JACQUIN ne participe pas au vote.

VOTE : Pour les subventions aux associations pour l'année 2009, **à l'unanimité.**

X - DELIBERATION SUR LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2008 – BUDGET COMMUNE - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : A la clôture de l'exercice 2008, il ressort les excédents suivants, vérifiés et confirmés avec la trésorerie de Montlhéry :

	<u>Fonctionnement (€)</u>	<u>Investissement (€)</u>
• Excédent de clôture 2008	+ 631 544,82	
• Déficit de clôture 2008		- 230 763,04
• Restes à payer		- 575 184,99
• Restes à percevoir		+ 436 067,94
• Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement	- 369 880,09	→ + 369 880,09
• Solde disponible à la section de fonctionnement repris au Budget Primitif 2009	+ 261 664,73	0

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2008 et de les reprendre de façon anticipée, le compte administratif 2008 n'étant pas encore approuvé :

- Affectation de 369 880,09 € à la section d'investissement
- Le solde de 261 664,73 € est repris en fonctionnement à l'article 002 du budget primitif 2009.

Monsieur HAMON : Qu'est ce qui fait ce montant très élevé de l'excédent de clôture 2008 en fonctionnement, 631 544,82 € ?

Madame ANTONETTI : C'est une bonne rentrée des recettes et la façon de contenir les dépenses. Cela veut dire que vous avez plus de recettes que de dépenses, c'est le solde des deux.

Monsieur HAMON : Y a-t-il des économies précises qui ont été réalisées ?

Madame ANTONETTI : Nous verrons cela lorsque nous approuverons le compte administratif 2008 qui doit être voté avant le 30 juin 2009.

Madame ANTONETTI : fait procéder au vote.

VOTE : Pour la reprise anticipée des résultats 2008 – budget commune –

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, BROSSEAU, MOSSE, GERENTON, THIEBAULT, BOURGY, JEANNERET, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE, HAMON, DEMAREST.

Abstentions : Mesdames MARRE, BABONNEAU, Messieurs PHILIPPE Jean-Pierre, JACQUIN.

XI - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – COMMUNE – Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Vous avez reçu, tant pour le budget communal que pour le budget assainissement, la maquette officielle selon la nomenclature M14. Comme il a été évoqué précédemment, ce budget présenté en équilibre répond à l'engagement pris de ne pas accentuer la pression fiscale. Ses autres caractéristiques outre le fait de mettre en œuvre les engagements pris durant la campagne électorale et le programme d'investissement prévu, sont la capacité d'autofinancement maintenue, Monsieur HAMON l'a souligné tout à l'heure, et le recours à l'emprunt maîtrisé. Nous avons évoqué l'an passé les différentes étapes d'un budget, nous commençons par voir les recettes pour savoir ce que l'on peut dépenser et savoir ce que l'on peut épargner. Au niveau des recettes, vous voyez que la grosse part correspond aux impôts et taxes. Il s'agit du chapitre 73 – impôts et taxes – Pour mémoire, les contributions directes, c'est-à-dire les 3 taxes, taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, représentent 3 387 000 €. L'attribution de compensation, c'est-à-dire le reversement partiel de la taxe professionnelle perçue par la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix, s'établit à 811 530 €. La taxe sur les pylônes électriques s'élève à 6 500 €. Nous avons aussi le reversement sur la taxe sur l'électricité pour 108 000 €. L'autre montant important est la taxe additionnelle aux droits de mutation qui était budgétée l'année dernière à 350 000 €, et que nous n'avons budgétée cette année à 270 000 €. La chute des droits de mutation à la clôture de l'exercice 2008 était de l'ordre de 15 %. Ce taux avoisine 35 % en moyenne sur l'Île de France et à Longpont nous sommes pour le moment relativement épargnés, nous avons donc budgété à nouveau la même chute pour l'année qui vient en ce donnant pour objectif de surveiller de près et éventuellement de rectifier par une décision modificative si la chute venait à s'aggraver. Vous voyez que cela reste quand même une perte substantielle. Le plus gros morceau c'est donc les impôts et taxes - chapitre 73. Ensuite vous avez la part – dotations et participations – en particulier la fameuse dotation globale de fonctionnement servie par l'Etat pour un montant de 828 633 €. Nous avons aussi une dotation de solidarité rurale pour 60 000 €, les dotations de péréquation compensant les exonérations de taxe professionnelle et de taxe foncière. Ces compensations sont en baisse de 32 % et correspondent également à une chute nette de produit de 32 400 €, cette année. C'est également dans ce chapitre que se trouvait le fond départemental de compensation de la taxe professionnelle qui compense les écrêtements des établissements dits exceptionnels qui produisent et qui sont écrêtés sur de très fortes taxes professionnelles. C'était pour Longpont 75 000 € de compensation par rapport à la présence sur le territoire de salariés d'Air France, c'était une participation à l'activité d'Orly que nous percevions. Nous avons été notifiés de la perte sèche dès 2008, le 23 décembre 2008 de 75 000 €. 31 communes étaient précédemment éligibles, 23 ne le sont plus et très peu restent éligibles. Nous avons enfin dans ce chapitre 73 des subventions et participations du Département ou d'autres organismes. C'est dans ce chapitre de subventions que nous percevons des subventions sur le fonctionnement de nos structures d'accueil de loisirs. L'autre part relativement faible, correspond aux produits de gestion courante, c'est-à-dire les produits de services qui ont considérablement augmenté mais d'une façon « fictive » cette année par la réintroduction dans le budget communal des participations des familles à la restauration scolaire, aux études et tout le reste des prestations périscolaires. Nous étions dans une situation où la Caisse des Ecoles encaissait la totalité des recettes des produits périscolaires et dépensait sur le budget de la Caisse des Ecoles la simple part du contrat de restauration scolaire RGC, alors que 80 % de la charge correspondent aux charges de personnel, la part la plus importante dans la prestation périscolaire, restauration scolaire ou accueil de loisirs. Nous avons donc réintroduit dans le budget communal, toute cette partie. Vous avez un impact qui est neutre en dépenses et en recettes d'environ 330 000 € dans les produits des services, que vous allez retrouver dans les dépenses, parce que nous avons repris la gestion sur le budget communal de ces recettes et de ces dépenses partielles. La dernière part significative c'est les atténuations de charges, il s'agit

l'intermédiaire des caisses de gestion. Il est à noter que ces atténuations de charge sont relativement importantes, en tout cas dans la structure de notre budget.

Vous avez la comparaison entre les recettes 2009 et 2008, vous pouvez faire le constat, par vous-même, que, soit ça stagne, voire ça baisse, soit ça augmente uniquement sur les produits des services mais de façon fictive puisqu'il s'agit de la réintroduction des prestations périscolaires, nous aurons le pendant en dépenses. Voilà comment se présente la section de fonctionnement en recettes.

Chapitre 013 - Atténuation de charges	103 940,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	571 042,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	4 587 770,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	1 142 955,00 €
Chapitre 65 – Autres produits de gestion courante	99 499,27 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	22 200,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre (travaux en régie)	30 000,00 €
Maintien de la partie du résultat en section de fonctionnement	261 664,73 €
TOTAL	6 819 071,00 €

Voilà la reprise de ce que nous avons pu évoquer tout à l'heure :

- l'évolution des bases notifiées des impôts locaux de 3,4 % qui nous donne un produit supplémentaire de 172 000 €
- les taux communaux sont maintenus au même niveau, promesse tenue, pas d'augmentation des taxes
- les compensations de l'Etat sur les exonérations sont en baisse de 32 %
- la DGF avec un produit supplémentaire de 11 %, soit en masse 86 000 € mais qui correspond à peine à couvrir la perte sèche du fond de compensation de la TP.
- les droits de mutation sont en baisse de 15 % et correspondent à une perte de recettes de 80 000 €.

Nous avons reproché à plusieurs reprises à la communauté de communes de ne pas être pas solidaire et notamment de ne prévoir, depuis 4 ans, qu'une attribution de compensation, c'est-à-dire un simple reversement de la taxe professionnelle qu'elle perçoit pour nous, de ne pas partager les fruits de « l'expansion » et de ne pas prévoir une dotation de solidarité communautaire. Nous avons été informés, mais bien après que l'équilibre du budget ait été établi, que cette année la communauté de communes proposait l'établissement d'une dotation de solidarité communautaire, comme nous l'avions proposé, encore une fois à plusieurs reprises, et en particulier la cession précédente. Nous avons bien sûr accepté, elle est inscrite au budget de la communauté de communes, elle provient essentiellement d'une évolution dynamique des bases de TP, elle correspond à une enveloppe de 400 000 € qui ne sont pas encore répartis. Le principe de l'institution de cette dotation a été voté la semaine dernière, mais les critères de répartition de ces 400 000 € entre les 4 villes qui composent la communauté de communes ne sont pas encore décidés, ni même proposés. Ils le seront dans le cadre de la réunion de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Nous n'avons pas inscrit de dotation de solidarité communautaire dans cet équilibre, d'une part parce que nous n'en connaissons pas le montant, et d'autre part parce que nous en avons eu connaissance qu'après l'établissement du budget. Ce sera donc inscrit lors d'une décision modificative et nous espérons que ce ne sera pas compensé par une chute des droits de mutation.

Concernant la répartition des dépenses de fonctionnement 2009, vous allez avoir le détail par chapitre avec la répartition des charges de personnel, des charges à caractère général, de l'intérêt de

fonctionnement par fonction, c'est une perspective un peu analytique qui permet de cibler les secteurs vers lesquels sont répartis les dépenses. Vous pouvez voir le plot qui se nomme « non ventilable », environ 15 %, il s'agit des intérêts de la dette, des charges financières que nous ne pouvons pas répartir sur une fonction. Ensuite vous avez les services généraux, environ 19 %, c'est la partie administration. Je dois préciser que les charges de personnel étant particulièrement bien ventilés dans cette nomenclature fonctionnelle, la part est assez représentative. Certaines communes ne vont pas jusqu'à ventiler aussi finement les charges de personnel et vous avez le non ventilable qui est grossi d'autres choses que la charge financière. Vous avez la fonction « sécurité » ce sont la police municipale et les actions de prévention. La grosse part de camembert, environ 27 %, englobe tout le secteur éducation. Ensuite vous avez le secteur « culture » – « sport » et « jeunesse », ces secteurs sont en sensible augmentation cette année puisque le premier est en augmentation de 20 % et le second de 23 %. Enfin vous avez « l'intervention sociale » qui correspond à environ 4 %, la « famille », le « logement » et la fonction « aménagement, services urbains et environnement » qui correspond globalement aux services techniques. Pour finir, les actions économiques qui représentent 1 % et qui devraient être prises en charge par la communauté de communes.

Nous allons passer à l'évolution de ces dépenses entre 2008 et 2009, où vous pouvez noter une augmentation significative mais encore une fois fictive puisqu'elle correspond à la réintroduction des 330 000 € dans le budget communal qui étaient gérés par la Caisse des Ecoles. Ces dépenses étaient déjà assurées sur un budget annexe. Vous avez une augmentation sur la culture, sur le sport et en particulier sur la jeunesse. Ce qui baisse c'est la partie non ventilable.

La section de fonctionnement – dépenses - se présente comme suit :

Le chapitre 011 - Charges à caractère général - correspond au fonctionnement des structures et des services et s'établit à 1 794 396,00 €. En comparaison avec 2008 il y a à peu près 200 000 € de prestation qui correspondent à la prestation RGC. Nous avons une augmentation importante, en moyenne de 11 % des fluides contenus dans le chapitre 011 ce sont les 3 – 4 premiers articles du détail que vous avez dans la maquette.

Le chapitre 012 – Charges de personnel – est le plus important, 47 %, et s'établit à 3 180 400,00 €. Je vous précise que ce pourcentage est le ratio de structure sur la totalité des dépenses de fonctionnement et que le ratio classique qui est relaté dans la maquette officielle s'établit à 51 % car il s'applique aux recettes réelles de fonctionnement, c'est-à-dire les dotations aux amortissements et opérations d'ordre déduites.

Le chapitre 014 – Atténuation de produits – s'établit à 103 580,00 €, soit 2 % des dépenses. C'est le prélèvement SRU.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – comprend, entre autre, les subventions aux associations, aux budgets annexes qui sont le CCAS et la Caisse des Ecoles subventionnée à hauteur de 108 000,000 € pour assurer cette année les classes transplantées, les dotations aux écoles, les dotations aux coopératives scolaires et le matériel de classe. Vous avez également les redevances dues aux syndicats, et la moindre, le SIRM sur lequel je pense nous aurons l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises durant l'année. Ce chapitre s'établit à 729 747,00 €, il est augmenté artificiellement par les 108 000,00 € qui étaient sur le budget de la Caisse des Ecoles.

Le chapitre 66 – Charges financières – s'établit à 370 328,00 €, et correspond au remboursement de la dette (les intérêts).

Sur le chapitre 022 – Dépenses imprévues - nous avons inscrit 10 000,00 €.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement – c'est-à-dire l'épargne, l'autofinancement, s'établit à 519 420,00 €.

Le chapitre 042 – opération d'ordre – correspond aux dotations aux amortissements pour 103 800,00 €.

Le total de la section de fonctionnement – dépenses – s'établit à l'équilibre à 6 819 071,00 €.

Les charges financières sont maîtrisées et contiennent déjà une éventuelle échéance pour un emprunt en 2009, qui sera réalisé si nécessaire. La totalité de l'emprunt est de 819 000,00 €. On est obligé d'inscrire une provision d'emprunt, même si je vous précise que le recours à l'emprunt ne sera fait que s'il est nécessaire au moment le plus opportun de l'année en jouant avec la ligne de trésorerie. Je précise que l'emprunt de l'exercice précédent a été contracté en fin d'année au moment où les taux étaient les plus bas entre le 1^{er} et le 7 décembre. On constate que la capacité d'autofinancement couvre le remboursement en capital de la dette sans les ressources propres. Il est un ratio de gestion saine qui dit que la charge de la dette en capital doit être couverte par les ressources propres qui sont composées à la fois de l'épargne de gestion, le FCTVA et la taxe locale d'équipement.

Nous passons donc aux recettes de la section d'investissement. Nous avons les subventions d'investissement qui sont réparties dans les opérations individualisées dont vous avez le détail dans la maquette du budget au chapitre 013 pour un montant de 1 041 525,21 € qui contiennent donc les reports en recettes.

Au chapitre 16, nous avons le recours à l'emprunt pour un montant de 819 000,00 € prévisionnels. Vous constatez la baisse de ce montant par rapport à l'année dernière, elle est de 35 % ce qui nous permet d'évoquer un emprunt maîtrisé.

Au chapitre 10, nous trouvons le FCTVA et de la taxe locale d'équipement pour 701 564,70 €. C'est ce que nous avons évoqué tout à l'heure avec le fond de compensation de la TVA anticipé.

Au chapitre 1068, nous trouvons l'affectation du résultat pour couvrir le déficit de clôture pour un montant de 369 880,09 €.

Au chapitre 021, vous avez la part du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 519 420,00 €.

Le chapitre 040 – Les opérations d'ordre – s'établit à 103 800,00 € et correspond à l'amortissement des immobilisations.

Le total de cette section d'investissement en recettes s'établit à 3 555 190,00 €

Ce que l'on peut dire sur les recettes d'investissement, c'est que chacune des opérations fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel dans une démarche d'optimisation des subventions. L'engagement dans le cadre du plan de relance nous permet de bénéficier d'un reversement anticipé du FCTVA pour les investissements 2008 pour un montant de 284 000,00 €. Le reste correspondant au FCTVA normal de l'exercice précédent. Enfin, le recours à l'emprunt est en baisse de 35 % par

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous avons séparé les dépenses ciblées en investissement sur les opérations individualisées qui visent clairement les équipements en projet, et gardé des enveloppes « génériques » pour les travaux d'entretien récurrents sur le patrimoine (voirie, éclairage...).

En opérations non individualisées, nous avons au chapitre 20, des frais d'études pour 4 000,00 €, hors opération.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles – correspond à des achats de matériel, de mobilier, d'entretien de voirie et du patrimoine pour 672 917,13 €.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours- s'établit à 4 600,00 €.

Vous avez ensuite les dépenses d'équipement dans les opérations individualisées et nominatives pour un montant de 1 977 489,79 €. Vous allez voir, à la fois l'entretien de certains patrimoines ciblés, d'opérations encore en cours et le lancement de nouvelles opérations.

Le chapitre 16 – Charges financières – correspond au remboursement de la dette en capital et s'établit à 596 620,82 €.

Le chapitre 27 – Immobilisations financières – s'établit à 50 837,20 €. Il s'agit des acquisitions de terrains via la SAFER. C'est répertorié dans les immobilisations financières puisqu'il y a un intermédiaire dans l'acquisition du foncier.

Le chapitre 020 – Dépenses imprévues – s'établit à 20 000,37 €.

Le chapitre 001 est le solde négatif qui est couvert en recette par le solde d'exécution reporté N – 1 pour un montant de 228 724,69 €.

Le total de la section d'investissement – dépenses – s'établit à 3 555 190,00 €.

Notre projet de budget d'investissement pour 2009 respecte les engagements pris au service des Longipontains. Nous allons voir les principales opérations.

- L'administration : 3 500 € correspondent au renouvellement d'un certain nombre de matériel informatique et mobilier. Il est nécessaire pour donner aux services les moyens de travailler.
- 7 000 € inscrits sur les accueils de Loisirs Sans Hébergement (centre de loisirs élémentaire)
- 8 500 € de travaux sur la maternelle des Échassons
- 7 800 € de travaux sur la maternelle de Lormoy correspondant aux demandes et besoins des enseignants, en matériel ou en travaux d'aménagement sur les groupes scolaires.
- 9 050 € inscrits sur le gymnase des Garences.
- Le programme voirie s'établit à 250 700 €.
- 142 500 € sur l'école élémentaire des Échassons qui correspondent à la mise aux normes, mais pas simplement parce que c'est obligatoire, en matière d'accessibilité. Il s'agit du monte charge puisque le groupe scolaire élémentaire a deux étages et n'a pas d'ascenseur. Des enfants peuvent le fréquenter et avoir besoin d'être déplacé par un ascenseur et ne peuvent pas utiliser les escaliers. Nous avons la plate forme élévatrice pour l'école élémentaire des Echassons, mais également le début d'un programme sur quatre ans de réhabilitation des menuiseries pour améliorer l'isolation et faire baisser les dépenses énergétiques de ce groupe scolaire qui a 30 ans et qui est coûteux en entretien.
- 12 600 € inscrits pour la cuisine centrale. Il s'agit du renouvellement d'un four.

- 3 500 € inscrits pour la salle du 40 rue de Lormoy qui a besoin d'un coup de peinture, du changement de la porte et d'une fenêtre.
- 17 000 € pour consolider et refaire le mur du cimetière.
- 2 000 € pour différentes dépenses sur la qualité de vie. Cela concerne les arbres.
- 271 892 € pour les dernières échéances de l'orgue qui est monté. J'invite chacun d'entre vous à aller voir ce magnifique ouvrage d'art.
- 38 000 € pour le PLU et la ZPPAUP
- 124 100 € pour la maison de la Rue Darier
- 70 000 € correspondant à la surcharge foncière des 6 logements de la Rue Julien Hébert.
- 368 000 € pour la 1^{ère} tranche du 3^e groupe scolaire
- 37 000 € de surcharge foncière pour les logements Rue de la Censive.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce projet prioritaire qui est la 3^{ème} école, le recadrage du programme et l'instruction d'un nouveau contrat régional, on ne met pas « la charrue avant les bœufs » c'est-à-dire que l'on voit d'abord les recettes pour recadrer les dépenses et surtout faire une meilleure utilisation de l'espace. Nous avons aussi la mise en œuvre du programme pluriannuel de réhabilitation du groupe scolaire des Échassons, la poursuite et parachèvement des opérations d'investissements déjà engagées et enfin la poursuite raisonnée des opérations d'investissement dans le domaine de la voirie et de l'éclairage public.

Vous avez le compte de gestion 2008 du percepteur qui est concordant avec le résultat du compte administratif 2008 que nous aurons à constater préalablement au vote du compte administratif 2008. Vous avez en annexe le détail des dépenses et des recettes qui ont été reportées dont j'ai évoqué le solde déficitaire tout à l'heure. Enfin, vous avez le détail des intérêts courus non échus.

Y a-t-il des questions sur ce budget 2009 ?

Madame MARRE : Nous avons fait quelques calculs synthétiques. Par rapport aux chiffres que vous nous avez transmis, on constate que les frais de fonctionnement augmentent très fortement de 15 %. On constate aussi que par rapport à l'internalisation des services, on voit bien que le poste 611 baisse de 234 00 € et que le poste 6042 augmente de 242 000 €.

Madame ANTONETTI : Effectivement, le poste 611 représente les contrats que nous avons déjà évoqués et le recours en régie plutôt que d'externaliser les prestations, ce sont les contrats type éclairage, espaces verts etc.. Concernant le poste 6042 c'est essentiellement la prestation RGC que j'ai évoquée tout à l'heure, c'est-à-dire les 200 000 € de réintégration dans les dépenses, les 330 000 € de recettes dans le chapitre 70 – produits des services – correspondant au paiement des factures par les familles et la dotation au chapitre 65 en direction de la caisse des écoles. Vous avez effectivement un effet neutre en dépenses et en recettes de + 330 000 € que l'on retrouve dans cet article 6042 qui correspond essentiellement à la prestation RGC. Cela explique l'effet d'augmentation en fonctionnement. Globalement les charges à caractère général sont en augmentation d'à peu près 10 % et les charges de personnel sont en augmentation de 5,28 % par rapport au réalisé de l'année précédente. On a évoqué en commission finances l'évolution des charges de personnel qui correspond au Glissement – Vieillesse – Technicité (GVT) c'est-à-dire l'évolution normale de carrière des agents. Il n'y a aucune nouvelle embauche cette année mais nous avons l'effet en année pleine des agents recrutés en cours d'année 2008, 2 agents de l'agence postale, les 3 agents au niveau de la régie des services technique et enfin nous avons le recrutement d'un animateur supplémentaire.

Madame MARRE : Selon mes calculs, je trouve pour les charges de personnel 10,62 %

Madame ANTONETTI : Je viens de vous préciser que c'est une augmentation par rapport au réalisé. Là vous avez la comparaison avec le budget primitif 2008. Nous avons opéré des décisions modificatives en cours d'année et les charges de personnel avaient été sous-évaluées, d'ailleurs nous y avons englouti le résultat excédentaire de l'année précédente.

Madame MARRE : Vous avez fait une pré estimation et on trouve 5 %.

Madame ANTONETTI : Non, ce n'est pas une estimation, c'est le rapport entre le prévisionnel de l'année 2009 et l'exécuté de l'année 2008 et non pas le budget primitif prévu en 2008 puisqu'il était erroné. Sur les charges de personnel vous avez donc l'impact de ces recrutements en année pleine et un recrutement à temps partiel qui correspond à un animateur au niveau de la jeunesse, puisque le club ados assuré par l'agent du service jeunesse pendant les vacances scolaires, au gymnase, qui accueille tous les après-midi une vingtaine ou une trentaine de jeunes, va être élargi car il rencontre un certain succès et les jeunes l'apprécient. L'accueil va donc être élargi à tous les mercredis et nous créons un nouvel accueil pour la tranche d'âge des adolescents, 11/17 ans, avec deux animateurs masculin et féminin.

Monsieur JACQUIN : Nous avons eu une très belle présentation, mais je doute fort qu'il y en ait beaucoup ici qui soit capable d'apprécier ce budget, dans sa sincérité, à savoir est-il prudent, est-il aventureux ? Pourquoi ? Parce que tout simplement, vous ne mettez pas votre budget en perspective sur trois ans, cinq ans. J'avais évoqué la question lors du débat d'orientations budgétaires et vous m'aviez dit que ce n'était pas la saison de poser la question. Je m'attendais à avoir la réponse aujourd'hui et de surcroît, c'était une de vos revendications durant le précédent mandat. Les mandats changent, les revendications changent aussi. J'aurais bien aimé voir ce budget mis en perspective avec une prospective financière à plusieurs échéances, parce que c'est cela qui permet de savoir quelle fiscalité on va appliquer l'année prochaine ou les années suivantes, s'assurer que nous avons les moyens de nos ambitions et dans votre programme des ambitions il y en a. Aujourd'hui je ne sais pas quoi dire de votre budget.

Madame ANTONETTI : Aujourd'hui, nous en sommes au vote du budget et nous ne votons pas une prospective financière, effectivement.

Monsieur JACQUIN : Il faut peut-être trouver le temps d'en parler puisqu'un budget engage les finances de la commune. Autant que je sache, les projets qui sont aujourd'hui dans le budget, tels que le 3^{ème} groupe scolaire et le pôle enfance, ne vont pas s'arrêter au 31 décembre 2009, il y aura des prolongements en 2010, 2011 et au-delà, il faudra les financer.

Madame ANTONETTI : Une prospective financière, qu'il est sain de faire, n'est pas à « voter » par le Conseil Municipal.

Monsieur JACQUIN : Je ne demande pas à la voter, je demande juste à la connaître.

Madame ANTONETTI : C'est la raison pour laquelle ce n'est pas ce qui vous est présenté au vote aujourd'hui, mais bien le budget de cette année.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Je trouve que c'est une bonne présentation comptable du budget de la commune. Ce qui est frappant, je pense que cela frappe tous les élus, surtout sur l'histoire de son budget, c'est en vérité la très grande continuité budgétaire et je ne note pas de rupture, ni politique, ni gestionnaire par rapport aux années précédentes et cela est très frappant. En vérité vous n'appréciez pas bien les élasticités qui seront les vôtres pour les prochains exercices, là

actuel est frappé des variations démographiques que Monsieur HAMON a relevées tout à l'heure. En vérité, vous avez un peu de respiration sur le budget de cette année. Qu'en sera-t-il l'année prochaine ? Cette respiration se sera estompée, les charges tendanciellement auront augmenté et si l'on doit construire un 3^{ème} groupe scolaire, les charges augmenteront dans des proportions considérables. Or, ce qui en frappant, c'est que vous n'avez pas d'élasticité, car dans la présentation des recettes que vous avez faite, nous avons tous noté qu'il n'y a pas de variation positive d'une année sur l'autre. Vous avez peu de capacité à alourdir les dépenses pour les prochaines années, c'est assez significatif. Pour finir, cela révèle pour moi beaucoup d'inquiétude et quand je regarde le détail des choix que vous opérez en matière d'investissement ou de fonctionnement, il y a deux, trois questions que je ne peux pas m'empêcher de vous poser. D'abord il y a un projet qui est repoussé, je ne dis pas enterré puisque c'est excessif, mais repoussé, et s'il est repoussé sur un mandat qui est court, 6 ans, c'est qu'il ne sera pas réalisé. Je reviens sur le sujet du pôle enfance, si en 2009 il n'y a pas d'inscription forte pour engager le projet, ce n'est pas pour 2010 où là il y aura une dégradation des éléments budgétaires, qu'il sera réalisé, ni pour 2011 – ni pour 2012, c'est donc pour le mandat suivant. La deuxième chose, c'est que vous avez inscrit des choses un peu hâtives au niveau des subventions sur le 3^{ème} groupe scolaire, d'ailleurs je ne sais pas si réglementairement ou budgétairement vous vous êtes précipitée de les inscrire à ce stade. Je trouve que c'est un projet fragile pour ce que je viens de dire, parce qu'il va élever les dépenses de fonctionnement futures. Fragile parce que je ne sais pas si vous aurez le bénéfice d'une Dotation Globale d'Equipement sur ce projet au vue de l'évolution de votre propre budget. Je serais le Sous-Préfet, la Chambre Régionale des Comptes, je serais inquiet de l'évolution de ce budget et d'une charge d'investissement aussi importante. Enfin, dernier élément, vous saurez fort bien répondre à ce point. J'ai été surpris sur l'évolution des dépenses sur les services techniques, mais là il doit y avoir des réponses comptables que vous nous ferez aisément et puis l'apparition ici ou là dans le budget en terme de fonctionnement de nouvelles dépenses, par exemple au 6218 – autre personnel extérieur pour 50 000 €, je pense que cela mérite une petite réponse. Une autre ligne, la 6257 sur les réceptions, on passe de zéro à 14 500 €, je veux une réponse technique là-dessus. Je ne sens pas bien le budget et je pense que nous allons devant de fortes difficultés parce que je ne vois pas d'évolution de recettes et pas de politique d'évolution de recettes.

Madame ANTONETTI : On règle d'abord les petits détails, si vous le voulez bien. Les 14 500 € de réception, vous allez à contrario constater au 6232 un forte baisse du poste fêtes et cérémonies. Nous avons séparé les fêtes et les cérémonies. Je ne fais pas de commentaire sur ce qui se trouvait précédemment dans cet article, véritable four tout qui permettait de camoufler ce que l'on voulait. On a aussi un peu assaini sur le plan comptable au passage, je pense que certains dans la salle sauront de quoi je parle. On a laissé dans fêtes et cérémonies, les cérémonies pures, 14 juillet, 11 novembre, 8 mai etc... et nous avons réparti, les vœux en particulier, sur les réceptions. Nous avons isolé, séparé concrètement par nature les fêtes et les cérémonies. Vous évoquez l'article 6218 - autre personnel extérieur, il s'agit des vacances que nous avons votées au Conseil Municipal précédent, de l'ACMO, du médecin du travail, d'un ACMO chargé de faire le diagnostic sur l'hygiène et la sécurité et vous avez également dans ce poste les vacances de la psychologue qui intervient dans le cadre du relais assistantes maternelles. Vous évoquez une augmentation substantielle des dépenses de fonctionnement non politiques. J'ai moi une question à vous poser, Monsieur PHILIPPE, est-ce que vous savez ce que sont les dépenses obligatoires ? Est-ce que vous connaissez la part dans un budget de fonctionnement, des dépenses obligatoires ?

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : C'est bien ce que je vous demande, je vous dis que vous avez un budget sans élasticité. Vous avez un report des dépenses obligatoires qui est très important, vous avez donc peu d'espace pour faire évoluer votre budget. C'est le fondement même de mon intervention. Vous allez charger les budgets futurs avec un troisième équipement scolaire par

dépenses obligatoires, bien sûr vous êtes contrainte par les dépenses obligatoires, vous ne vous amusez pas avec ce budget, je l'entends bien, mais quelle est votre politique pour l'avenir ?

Madame ANTONETTI : Votre question sur quelle expression politique à travers cette augmentation des dépenses de fonctionnement, est nulle et non avenue. Reconnaissez vous-même qu'on ne fait pas évoluer en masse des dépenses de fonctionnement pour les réorienter par rapport à des besoins d'une façon significative quand on est à 80 % de dépenses obligatoires, ce qui est le cas de la totalité des collectivités locales. Vous avez vu la structure, elle a été particulièrement exprimée là, ce qui n'avait jamais été fait. Vous avez 51 % des dépenses de fonctionnement sur la masse salariale, vous avez ensuite des dépenses incompressibles, c'est un doux euphémisme que de dire, et c'est valable pour toutes les collectivités locales, que les marges de manœuvre en fonctionnement sont réduites par la simple nécessité d'assurer la continuité du service public. Vous évoquez la faiblesse de nos recettes, ce n'est pas un fait nouveau, c'est une caractéristique à Longpont. En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous avons une démarche, encore une fois, nouvelle à Longpont, qui est d'assurer d'abord les recettes et ensuite les dépenses. Les recettes assurées sur le groupe scolaire ont fait l'objet d'un vote en décembre pour solliciter la Dotation Globale d'Équipement. Aujourd'hui, elle est obtenue, donc elle est inscrite au budget dans les recettes et oui nous anticipons systématiquement les plans de financement. Oui c'est inscrit dans les recettes puisque nous pouvons prétendre à ces financements. Je ne vais pas relancer la polémique en vous disant qu'il y avait de véritables marches de manœuvre, d'économies d'échelle et de mutualisation à dégager dans un choix d'intercommunalité un petit peu plus pertinent que celui qui existe aujourd'hui. Effectivement, vous seriez contradictoire à dire que ces ressources là, nous ne les avons pas cherchées.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Je ne juge pas de vos réponses, ayez l'amabilité de ne pas juger de mes questions, dire qu'une question est nulle et non avenue, ça n'a pas beaucoup de sens. Vous y répondez si vous le souhaitez, vous n'y répondez pas si vous ne le souhaitez pas, mais évitons ce genre d'intervention qui n'apporte pas grand-chose au débat. Pour le reste, je maintiens tout ce que j'ai dit et je ne trouve pas beaucoup de réponses dans votre intervention.

Madame JEANNERET : Je souhaiterais dire un mot concernant la Basilique. J'aurais voulu savoir quelles étaient ces dépenses de restauration d'art pour 30 000 €. Il n'y a rien d'inscrit au budget.

Monsieur LAMOUR : Cette somme correspond à la restauration du portail.

Madame JEANNERET : Quel portail ? Le portail de bois ou le portail statuaire ?

Madame ANTONETTI : Je ne vois pas de quoi vous parlez. Vous avez le détail des opérations d'investissement à la page 15.

Madame JEANNERET : Page 23 – Restauration des œuvres d'art – à quoi cela correspond ?

Madame ANTONETTI : Les 30 000 € correspondent à des réalisations cumulées depuis le 1^{er} janvier de l'année, c'est ce qui a déjà été exécuté.

Madame JEANNERET : Cela ne me donne pas ce qui a été fait.

Madame ANTONETTI : Il y a eu, entre autre, le démoussage.

Madame ANTONETTI : Ce sont les réalisations cumulées, cela veut dire que c'est l'accumulation de plusieurs exercices.

Madame JEANNERET : Je demanderais le détail à Monsieur LAMOUR. Le démoussage est à faire.

Madame ANTONETTI : Le démoussage est dans les restes à réaliser pour 4 984,21 €, il est conservé et sera fait cette année.

Madame JEANNERET : Cette année, vous ne prévoyez strictement rien pour la Basilique.

Madame ANTONETTI : Il y a quand même l'orgue.

Madame JEANNERET : Excusez-moi, l'orgue est très intéressant, mais s'il y a des dégradations de plus en plus grandes dans la Basilique c'est aussi important que l'orgue.

Madame ANTONETTI : Entre temps, il est arrivé la question du vantaïl, suite à la visite de l'architecte, mais le budget était bouclé avant. Donc, on pourra éventuellement envisager cela.

Madame JEANNERET : Il y a ce vantaïl, mais il y a aussi le contrefort qui entraîne une humidité extrêmement importante de l'autre côté.

Madame ANTONETTI : La visite de l'architecte date de la fin de la semaine dernière, vous vous doutez bien que le budget est bouclé depuis un moment. On aura à débattre d'une décision modificative, puisque Monsieur HAMON a évoqué une éventuelle DSC qui viendrait en plus en ressources, on discutera à ce moment là des nouvelles dépenses qui auront surgi.

Madame JEANNERET : Ces dépenses sont urgentes, la toiture du bas côté Nord est étayée depuis cinq ans. Il faut savoir quand même que ce n'est pas éternel.

Monsieur LAMOUR : Il y a certaines urgences comme le démoussage des contreforts qui peut être fait par les services techniques. Après il y a le problème du portail et là on va peut-être entrer dans du lourd. Il y a des demandes de subvention à faire etc... D'après ce qu'a dit l'architecte des monuments historiques, c'est urgent mais ce n'est pas à faire dans la minute. Si les travaux démarrent en 2010, la Basilique ne devrait pas s'effondrer.

Madame ANTONETTI : Y a-t-il d'autres questions avant de passer au vote ?

Madame MARRE : J'ai été surprise de voir les affaires culturelles à zéro et les services techniques avec – 20 063 €, au niveau des investissements.

Madame ANTONETTI : Vous pensez à un besoin en particulier, au niveau culturel ? Ce n'est peut-être pas la peine de faire des dépenses si elles ne sont pas nécessaires. On n'augmente pas les dépenses pour le principe. A priori, il n'y a pas de besoins particuliers en investissement cette année, ni sur l'école de musique, ni sur la bibliothèque. Il y a des investissements en mobilier qui sont dans les opérations non individualisées. On a regroupé les opérations sur les grosses opérations. Tout ce qui est renouvellement de matériel récurrent et entretien des bâtiments, on ne le détaille pas en opération.

Madame MARRE : Concernant les services techniques, je ne comprends pas pourquoi nous avons une subvention importante, au niveau des restes à réaliser, 31 970 €.

Madame ANTONETTI : Je crois que cela correspond à une DGE. C'est une subvention dans le cadre de la DGE. Elle est placée dans les techniques puisque cela concerne la salle polyvalente des Echassons. C'est un reste à percevoir. Vous avez le détail dans l'état supplémentaire qui a été transmis. Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour les recettes de fonctionnement du budget primitif 2009 – commune -

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, BROSSEAU, MOSSE, GERENTON, THIEBAULT, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE.

Contre : Mesdames BOURGY, MARRE, BABONNEAU, Messieurs PHILIPPE Jean-Pierre, JACQUIN, HAMON, DEMAREST.

Abstention : Madame JEANNERET.

VOTE : Pour les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2009 – commune –

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, BROSSEAU, MOSSE, GERENTON, THIEBAULT, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE.

Contre : Mesdames BOURGY, JEANNERET, MARRE, BABONNEAU, Messieurs PHILIPPE Jean-Pierre, JACQUIN, HAMON, DEMAREST.

VOTE : Pour les recettes d'investissement du budget primitif 2009 – commune -

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, BROSSEAU, MOSSE, GERENTON, THIEBAULT, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE.

Contre : Mesdames BOURGY, JEANNERET, MARRE, BABONNEAU, Messieurs PHILIPPE Jean-Pierre, JACQUIN, HAMON, DEMAREST.

VOTE : Pour les dépenses d'investissement du budget primitif 2009 – commune –

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, BROSSEAU, MOSSE, GERENTON, THIEBAULT, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, CIUCIU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, LEVEILLE, ZIANE.

Contre : Mesdames BOURGY, JEANNERET, MARRE, BABONNEAU, Messieurs PHILIPPE Jean-Pierre, JACQUIN, HAMON, DEMAREST.

XII - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – ASSAINISSEMENT – Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : La principale caractéristique de ce budget d'assainissement, à l'inverse du budget de la commune, est que nous ne procédons pas à une reprise anticipée du résultat, sachant néanmoins que le résultat de l'année précédente est positif, mais nous ne le reprenons pas par anticipation, pour nous réserver la possibilité de faire un budget supplémentaire car nous avons une grosse incertitude qui se profile et nous avons besoin d'un peu de champ. Nous savons que nous aurons un excédent de fonctionnement à affecter. Nous savons également, et nous

la nationale 20. Aujourd'hui, sous la nationale 20, il n'y a qu'un gros collecteur d'eau pluviale qui recueille toutes les eaux usées de l'activité économique en bordure de la nationale 20. Il y a un projet de création d'un collecteur assainissement sous la RN 20 à l'échelle de plusieurs communes, Ballainvilliers, Saulx les Chartreux, La Ville du Bois, Longpont et Montlhéry dans le cadre du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), création d'un collecteur différencié en séparatif assainissement et séparé des eaux pluviales, ce qui est un préalable bien entendu au niveau des réseaux à la requalification de la RN 20. Je vous précise que cette problématique est identifiée depuis longtemps, elle ressurgit d'une façon importante, comme préalable à la requalification de la RN 20. On fait le ménage dans les réseaux avant, parce que c'est le premier facteur identifié de pollution du Mort Rû et du Rû Gaillard. Vous savez que le SIVOA a démarré en 2009, et sur les deux années à venir, une opération importante de réhabilitation du Mort Rû et du Rû Gaillard avec la rénovation des berges. La ville va sans doute accompagner l'aménagement des berges, et la création de deux bassins de ralentissement dynamique des crues sur le Poney Club et l'aménagement en parc paysager d'un bassin sur les Petits Echassons. Le préalable, c'est aussi le réaménagement des berges, c'est aussi limiter les facteurs de pollution et le plus gros facteur de pollution c'est cette absence de collecteur sur la RN 20. Pour le moment à ce niveau des études, l'évaluation de l'enveloppe est relativement vague. On sait que c'est important, entre 200 000 € et 300 000 € par commune concernée mais avec un taux de subvention, vu l'importance du projet, entre 60 % et 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. N'ayant pas encore de visibilité précise, et du calendrier, et du montant, nous nous réservons l'affectation du résultat dans le budget supplémentaire. Le budget assainissement est relativement simple. Le total de la section d'exploitation en dépenses comme en recettes, s'établit à 84 900 € et le total de la section d'investissement s'établit en dépenses et en recettes à 69 300 € ce qui fait un budget total de 154 200 €.

Dans la section d'exploitation au niveau des recettes, nous retrouvons au chapitre 70 – produit des services et du domaine, 70 000 € qui correspondent au retour partiel de notre fermier, puisque que c'est une concession d'affermage, La Lyonnaise des Eaux. Nous avons des produits exceptionnels qui sont des versements de subvention sur travaux par le même fermier au Chapitre 77 – produits exceptionnels – pour 14 900 € ce qui fait un total de recettes d'exploitation à 84 900 €.

Au niveau des dépenses de la section d'exploitation, on retrouve 4 000 € au chapitre 65 - charges de gestion courante. Au chapitre 66, on retrouve les intérêts des quelques emprunts qui restent pour 10 600 €. Au chapitre 022, nous avons inscrits 1 000 € de dépenses imprévues. Enfin, concernant les amortissements des travaux, la dotation s'inscrit au chapitre 042 pour un montant de 59 900 €. Ce qui permet de faire un virement à la section d'investissement au chapitre 023 de 9 400 €. La section d'exploitation en dépenses s'établit à 84 900 €.

Les recettes d'investissement se composent d'opérations d'ordre qui correspondent à l'amortissement des immobilisations pour 59 900 € au chapitre 040. Le virement en provenance de la section d'exploitation pour 9 400 €, ce qui fait un total pour les recettes de la section d'investissement de 69 300 €.

En dépenses d'investissement, on retrouve au chapitre 13, les subventions que l'on rebascule en investissement, le remboursement en capital de la dette au chapitre 16 pour 27 500 €. Nous avons 20 900 € de dépenses imprévues en investissement au chapitre 020 et enfin au chapitre 23, nous avons 6 000 € qui correspondent à des travaux, c'est-à-dire le changement d'un morceau de collecteur sous dimensionné sous la voie des Prés. C'est une dépense d'urgence car le collecteur sous dimensionné fait que les eaux usées et les eaux pluviales refluent par les regards et envahissent les riverains de cette voie susceptibles d'être touchés par les crues de l'Orge. Je précise que nous

l'Orge et des Rus. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 69 300 €.Y a-t-il des questions sur ce budget assainissement que nous reverrons en budget supplémentaire d'ici fin juin ? Nous allons donc passer au vote.

VOTE : Pour la section d'exploitation - dépenses – recettes – du budget primitif 2009 – assainissement, **à l'unanimité.**

VOTE : Pour la section d'investissement - dépenses – recettes – du budget primitif 2009 – assainissement, **à l'unanimité.**

Madame ANTONETTI : J'en profite pour faire un grand merci au personnel qui a travaillé dur et fort sur ce budget. Aucune question diverse écrite a été déposée, y en a-t-il ?

La séance est suspendue à 23 h 55.

La séance est reprise à 24 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h 00.